



**Programme des Nations unies pour
l'environnement
Plan d'action pour la Méditerranée**

Distribution : Général
24 avril 2023

Original : Anglais

Réunion des Points focaux du MED POL

Athènes, Grèce, 24-26 mai 2023

Point 8 de l'ordre du jour : Activités MED POL 2024-2025

Activités MED POL proposées pour le programme de travail 2024-2025

Pour des raisons environnementales et économiques, ce document est imprimé en nombre limité. Les délégués sont priés d'apporter leurs copies aux réunions et de ne pas demander de copies supplémentaires.

Narratif pour le Programme de Travail 2024-2025 proposé

1. La décision IG.25/19 « Programme de travail et budget pour 2022-2023 », adoptée par la 22^e réunion des Parties contractantes (COP 22) en décembre 2021, à Antalya, Türkiye, a chargé le Secrétariat de préparer, en consultation avec le Bureau, pour examen et approbation par la COP 23, un programme de travail et budget axé sur les résultats pour 2024-2025, expliquant les principes et hypothèses clés sur lesquels il repose et tenant compte des progrès réalisés lors de la mise en œuvre du Programme de travail 2023, fournissant des informations sur le processus de consultation suivi pour sa préparation, et en pleine conformité avec la Stratégie à moyen terme (SMT) du PAM 2022-2027. Le MTS est construit autour de 7 programmes. Le MED POL contribuera aux Programmes 1, 5 et 6 comme expliqué ci-dessous.

Thématique 1 : Vers une Mer et un Littoral Méditerranéen Sans Pollution ni Déchets adoptant une Economie Circulaire

2. L'objectif principal des activités MED POL proposées dans le cadre du programme de travail 2024-2025 pour ce programme est de soutenir des réponses intégrées pour la prévention et la réduction de la pollution plastique et des déchets marins, y compris les sources émergentes de pollution, dans le cadre des plans régionaux et des PAN sous le protocole tellurique, tout en assurant des liens et des synergies avec d'autres instruments et processus régionaux et mondiaux pertinents, y compris ceux relevant de l'OMI, du BRSC, des résolutions de l'UNEA, ainsi que du traité mondial prévu pour lutter contre la pollution plastique. Les activités proposées visent en outre à promouvoir un changement transformationnel englobant l'économie circulaire et à contribuer à la mise en œuvre de l'approche One Health, liant la santé humaine et des écosystèmes à la réduction et à la prévention de la pollution, en tenant compte des enseignements tirés de la pandémie de COVID-19.

3. Plus précisément, les activités MED POL proposées dans le cadre du PoW 2024-2025 proposé prévoient de :

- a. Soutenir la mise en œuvre des plans régionaux 2021 dans le cadre du protocole tellurique, à travers des actions locales, nationales, sous-régionales et régionales ;
- b. Analyser l'état des lieux des opérations des fermes d'éolien offshore, y compris les aspects socio-économiques, et soutenir le développement durable du secteur ;
- c. Entreprendre des actions pilotes pour prévenir, éliminer et disposer de manière écologiquement rationnelle les produits chimiques obsolètes dans le cadre du MedProgramme ;
- d. Soutenir les acteurs publics et privés dans la prévention des déchets marins, de la pollution plastique et des produits chimiques toxiques, en abordant l'approche de l'économie circulaire ;
- e. Mettre en œuvre l'approche One Health en Méditerranée en ce qui concerne les liens entre la pollution et la santé humaine, avec un accent initial sur les impacts sur la santé de la consommation de produits de la mer pollués, et l'analyse des indicateurs potentiels liés à la santé conformément aux plans régionaux et aux PAN.

Programme Structurant 5 : Gouvernance

4. Pour ce Programme, le principal objectif des activités MED POL proposé dans le cadre du PoW 2024-2025 est d'assurer la mise en œuvre effective et l'application par les Parties contractantes de la Convention de Barcelone, de ses Protocoles, des Stratégies, des politiques et des mesures régionales du PAM et des décisions pertinentes des COP, tout en soutenant la cohérence et la complémentarité des politiques entre les travaux pertinents engagés aux niveaux mondial, régional et national, et une efficacité accrue à travers l'utilisation de nouvelles approches digitales. Il vise également à renforcer les institutions publiques et à renforcer les partenariats et l'engagement pluri-acteurs, y compris des

organisations de la société civile, du secteur privé et de l'interface science-politique. Les principales réalisations attendues dans le cadre de ce Programme sont le développement d'une Feuille de route révisée pour la mise en œuvre de l'approche basée sur les écosystèmes en Méditerranée et une Stratégie Méditerranéenne pour le Développement Durable révisée.

5. Plus précisément, les activités MED POL proposées dans le cadre du Programme de Travail 2024-2025 envisagent :

- a) Assurer une prise de décision effective et l'examen de la mise en œuvre des instruments juridiques et politiques par les organes pertinents du PAM ;
- b) Réaliser une COP24 réussie, en Egypte, en 2025 ;
- c) Soutenir les efforts nationaux pour faire avancer davantage la ratification des Protocoles à la Convention de Barcelone, afin de permettre leur entrée en vigueur dans autant de pays partenaires que possible ;
- d) Renforcer les capacités des Parties contractantes en matière d'établissement de rapports sur les dispositions juridiquement contraignantes du cadre de la Convention de Barcelone du PAM ; développer des indicateurs juridiques ;
- e) Mettre en œuvre la politique des données du PAM au niveau régional et, le cas échéant, au niveau national, et renforcer les capacités nationales pour la mettre en œuvre avec un soutien plus étroit et des ateliers dédiés ;
- f) Renforcer les réseaux de SPI dans le cadre du travail du PAM ;
- g) Renforcer les capacités de mobilisation de ressources externes pour mettre en œuvre le PoW et la SMT et exécuter efficacement les projets financés par des bailleurs externes dans leur contexte, y compris la finalisation des propositions de financement dans le cadre de la Stratégie de Mobilisation des Ressources du Post 2020 SAP BIO ;
- h) Renforcer les partenariats avec les principaux acteurs régionaux et mondiaux et avec les réseaux académiques/institutions ; améliorer la participation et l'engagement de la société civile et du secteur privé ;
- i) Promouvoir l'intégration du genre dans les opérations et activités du PNUE/PAM.

Programme Habitant 6 : Vers un Monitoring, Evaluation, Connaissance et Vision de la Mer et du Littoral de Méditerranée pour un Processus de Décision Informé

6. L'objectif principal des activités MED POL proposées dans le cadre du programme de travail 2024-2025 pour ce programme est de recapitaliser sur les travaux entrepris pour la mise en œuvre de l'IMAP, en vue d'entrer dans une nouvelle phase et de fournir un IMAP actualisé pour l'évaluation du BEE, sur la base des résultats du rapport sur l'état de la qualité de la Méditerranée 2023 (2023 Med QSR). Un autre objectif clé du programme de travail 2024-2025 proposé pour ce programme est de renforcer le système d'information pour l'IMAP, notamment avec l'intégration d'outils d'évaluation, ainsi que la fourniture d'une plate-forme de gestion des connaissances pour le système MAP.

7. Plus spécifiquement, les activités MED POL proposées dans le cadre du PoW 2024-2025 prévoient de :

- a. Mettre en œuvre l'IMAP au niveau national et, le cas échéant, au niveau sous-régional en tenant compte des recommandations MED QSR 2023, et préparer des analyses thématiques et des évaluations à la demande des Parties contractantes ;
- b. Maintenir et mettre à jour tous les composants d'InfoMAP tels que le Système de Rapportage de la Convention de Barcelone (BCRS), le système de rapportage du Budget de référence national (NBB), le système d'InfoMAP complet pour tous les indicateurs communs de l'IMAP et l'Infrastructure de Données Spatiales d'InfoMAP pour les données géographiques et les cartes (InfoMAPNode) ; ainsi que renforcer et mettre à jour les outils d'InfoMAP tels que les outils du cloud INFO/RAC ;

- c. Renforcer les capacités nationales à organiser, télécharger, valider et publier les données de l'IMAP et établir une interface science-politique solide pour la mise en œuvre de l'approche écosystémique ;
- d. Maintenir les bases de données et les produits des composantes du PAM et assurer la pleine opérationnalisation de la nouvelle plate-forme de connaissances du PAM permettant la migration, l'intégration, l'harmonisation, la gestion et la mise à jour du système InfoMAP et des bases de données des composantes du PAM dans un hub unique.

MTS Programme 1. Méditerranée sans pollution et sans déchets, en s'appuyant sur l'économie circulaire

Activité principale	Livrables attendus	Composante principale	Autre(s) composante(s)	Partenaires	Décisions connexes de la CdP	Cibles des ODD	MTF/Ressources externes/Les deux
Résultat 1.1. Des stratégies et un plan d'action de lutte contre les déchets marins et la pollution par les matières plastiques ont été élaborés et mis en œuvre au moyen d'approches globales, cohérentes et collaboratives							
1.1.1. Entreprendre des actions au niveau national, sous-régional et régional pour stimuler la mise en œuvre du Plan régional pour la gestion des déchets marins en Méditerranée	a) Meilleures pratiques partagées et expériences acquises lors de la mise en œuvre des mesures de gestion des déchets marins. b) Synergies renforcées entre le plan de travail de la Plateforme de Coopération Régionale et les pistes d'action GPLM. c) Mise en œuvre coordonnée des dispositions du plan régional actualisé ML considérant également le résultat et les dispositions sur le traité mondial sur les plastiques. d) Les meilleures pratiques partagées et promues relatives à la génération de déchets marins provenant de l'aquaculture et des pêcheries en coordination avec la CGPM, y compris le développement d'un plan de travail conjoint.	MED POL	Le Centre d'activités régionales pour la CPD du PNUE/PAM (MedWaves), REMPEC	a) Projet "Water and Environment Support (WES)" financé par l'UE, EPPA financé par l'UE, GIZ, b) PNUE GPA, OSPAR, Commission de la Mer Noire, GPLM, CGPM	CdP 22 Décision IG.25/9 - Amendements au Plan régional de gestion des déchets marins en Méditerranée dans le cadre de l'article 15 du Protocole sur les sources terrestres	5.5, 5.c; 12.4; 12.5; 14.1	MTF et projet ML MED (PLUS) financé par l'UE
	e) Activités pertinentes du Projet de partenariats GloLitter OMI-FAO-Norvège facilitées en Méditerranée, le cas échéant.	REMPEC, UC	MED POL	OMI, FAO, CGPM, BERD	Protocole prévention et situations critiques - Article 4 (Plans d'urgence et autres moyens visant à prévenir et à combattre les événements de pollution) ; Article 14 (Installations de réception portuaires) Protocole offshore - Article 12 (Ordures) ; Article 13 (Installations de réception, instructions et sanctions)	12.4; 12.5; 14.1	Ressources externes
	f) Synergies entre le Plan régional (modifié) pour la gestion des déchets marins en Méditerranée et le plan d'action/stratégie de l'OMI visant à traiter le problème des déchets plastiques en mer provenant des navires, ainsi que d'autres plans ou initiatives pertinents, maintenues et renforcées.						Ressources externes

Activité principale	Livrables attendus	Composante principale	Autre(s) composante(s)	Partenaires	Décisions connexes de la CdP	Cibles des ODD	MTF/Ressources externes/Les deux	
	g) Meilleures pratiques pour la mise à disposition d'installations de réception ainsi que la réception et le traitement des déchets provenant des navires dans les ports et les marinas promues aux niveaux national, sous-régional/régional ; Plans standards de réception et de traitement des déchets (WRHP) développés.			OMI, Association MEDports	CdP 15 Décision IG.17/6 : Application de l'approche écosystémique à la gestion des activités humaines pouvant affecter l'environnement marin et côtier de la Méditerranée CdP 18 Décision IG.21/3 - Décision relative à l'approche écosystémique comportant l'adoption des définitions du « bon état écologique » (BEE) et des cibles CdP 18 Décision IG.21/7 - Décision relative au Plan régional sur la gestion des déchets marins CdP 19 Décision IG.22/5 - Plan d'action régional sur la consommation et la production durables en Méditerranée CdP 21 Décision IG.24/10 - Principaux éléments des six Plans régionaux visant à réduire ou à prévenir la pollution marine d'origine tellurique, et mise à jour des annexes aux Protocoles « tellurique » et « immersions » de la Convention de Barcelone CdP 22 Décision IG.25/9 - Amendements au Plan régional de gestion des déchets marins en Méditerranée dans le cadre de l'article 15 du Protocole sur les sources terrestres CdP 22 Décision IG.25/16 - Stratégie méditerranéenne pour la prévention, la préparation et la lutte		Ressources externes	
	h) Cadre juridique et réglementaire pour les conteneurs perdus en mer (axé sur les matières non dangereuses) en place en Méditerranée évalué, y compris des exemples d'études de cas spécifiques de pays méditerranéens.			OMI				Ressources externes
	i) Étude d'évaluation axée sur les quantités de conteneurs perdus en mer préparée, y compris la cartographie des zones de fond marin respectives autour de la Méditerranée ; bonnes pratiques pour le marquage et actions pertinentes de récupération des conteneurs perdus en mer proposées.			OMI				Ressources externes

Activité principale	Livrables attendus	Composante principale	Autre(s) composante(s)	Partenaires	Décisions connexes de la CdP	Cibles des ODD	MTF/Ressources externes/Les deux
					contre la pollution marine provenant des navires (2022-2031)		
1.1.2 Capitaliser les actions pilotes portant sur les déchets marins dans les aires marines protégées et les îles méditerranéennes	a) La communauté BeMed Islands est gérée, soutenue et renforcée. b) Les meilleures pratiques sont partagées entre les îles et les AMP de la Méditerranée. c) Des actions pilotes impliquant des acteurs privés et publics sont mises en œuvre pour tester des mesures de prévention innovantes.	Le Centre d'activités régionales pour la CPD du PNUE/PAM (MedWaves)		BeMed, SMILO	CdP 19 Décision IG.22/5 - Plan d'action régional sur la consommation et la production durables en Méditerranée CdP 22 Décision IG.25/9 - Amendements au Plan régional de gestion des déchets marins en Méditerranée dans le cadre de l'article 15 du Protocole sur les sources terrestres	14.1	Externe
1.1.3. Mettre en œuvre et développer un cadre politique solide pour réduire et prévenir l'utilisation du plastique	a) Assistance technique et renforcement des capacités fournis à 4 pays pour développer des mesures nationales s'attaquant aux plastiques à usage unique, y compris la REP. b) Assistance technique et renforcement des capacités fournis à au moins 5 autorités infranationales pour traiter l'ensemble du cycle de vie du plastique.	Le Centre d'activités régionales pour la CPD du PNUE/PAM (MedWaves)	MED POL	WWF	CdP 19 Décision IG.22/5 - Plan d'action régional sur la consommation et la production durables en Méditerranée CdP 22 Décision IG.25/9 - Amendements au Plan régional de gestion des déchets marins en Méditerranée dans le cadre de l'article 15 du Protocole sur les sources terrestres	12.4; 12.5; 14.1	Les deux (MTF + ML Med+, WES)

Activité principale	Livrables attendus	Composante principale	Autre(s) composante(s)	Partenaires	Décisions connexes de la CdP	Cibles des ODD	MTF/Ressources externes/Les deux
<p>1.1.4. Engager les entreprises à empêcher l'utilisation de plastique et à réduire les fuites de plastique</p>	<p>a) Développement et élargissement d'un partenariat pour la mise en œuvre d'un système de certification pour les entreprises du secteur HCR réduisant les plastiques à usage unique. b) Fourniture d'une assistance technique et d'un renforcement des capacités à la chaîne de valeur de l'industrie pour prévenir les pertes de granulés. c) Étude technique menée sur le potentiel des options de réutilisation comme alternative aux plastiques à usage unique préoccupants et sur les conditions favorables.</p>	<p>Le Centre d'activités régionales pour la CPD du PNUE/PAM (MedWaves)</p>	<p>MEDPOL</p>	<p>GIZ, BeMed, Savethemed, Plastic Europe</p>	<p>CdP 19 Décision IG.22/5 - Plan d'action régional sur la consommation et la production durables en Méditerranée CdP 22 Décision IG.25/9 - Amendements au Plan régional de gestion des déchets marins en Méditerranée dans le cadre de l'article 15 du Protocole sur les sources terrestres</p>	<p>12.4; 12.5; 14.1</p>	<p>Les deux</p>
<p>Résultat 1.2. Une réponse holistique et efficace de lutte contre la pollution d'origine terrestre et maritime, dans le cadre de la politique globale de l'approche écosystémique pour la Méditerranée, (produits chimiques, contaminants, eutrophisation, bruit, hydrocarbures et pollution émergente) est mise en œuvre pour assurer la durabilité des écosystèmes côtiers et marins en Méditerranée</p>							
<p>1.2.1. Développer de nouvelles mesures réglementaires en accord avec l'article 15 du Protocole LBS pour les secteurs prioritaires</p>	<p>a) Préparation de l'Etat des lieux des exploitation de parcs éoliens offshore et gestion connexe en Méditerranée préparé. b) Formulation des lignes directrices [mesures juridiquement contraignantes] sur les installations éoliennes offshore. (1) c) Identification des éléments techniques pour mettre à jour le format de rapport du Protocole LBS et les Plans régionaux adoptés en 2021 et devant être adoptées en 2023.</p>	<p>MED POL</p>	<p>"UC, le Centre d'activités régionales pour la CPD du PNUE/PAM (MedWaves), Plan Bleu REMPEC"</p>		<p>CdP 22 Décision IG.25/5 - Amendements aux annexes I, II et IV au Protocole relatif à la protection de la mer Méditerranée contre la pollution provenant de sources et activités situées à terre CdP22 Décision IG.25/8 - Plans régionaux dans le cadre de l'article 15 du Protocole sources terrestres sur le traitement des eaux urbaines résiduaires et la gestion des boues d'épuration</p>	<p>5.5; 6.3; 12.4; 14.1</p>	<p>MTF</p>

Activité principale	Livrables attendus	Composante principale	Autre(s) composante(s)	Partenaires	Décisions connexes de la CdP	Cibles des ODD	MTF/Ressources externes/Les deux
<p>1.2.2. Prendre des actions nationales et régionales, y compris la facilitation des investissements, pour mettre en œuvre les Plans Régionaux adoptés</p>	<p>a) 21 Plans d'Action nationaux/PdM développés, y compris le cas échéant des fiches de projet sur les actions prioritaires/interventions à atteindre/maintenir BEE b) Lignes directrices des Plans d'Action nationaux revues et mises à jour. c) Évaluation basée sur des indicateurs quantifiables de la mise en œuvre des Plans d'Action nationaux finalisée pour la période 2015-2025. d) Renforcement des capacités de formulation et de mise en œuvre des politiques amélioré. e) Proposition de cadre basé sur les indicateurs pour surveiller les plastiques marins.</p>	<p>MED POL</p>	<p>UC, CAR/ASP, CAR/PAP, Plan Bleu</p>	<p>"WES, BERD BEI Autorités nationales compétentes/parties prenantes partenaires régionaux compétents"</p>	<p>Protocole tellurique Article 13 CdP19 Décision IG.22/8 - La mise en œuvre des Plans d'action nationaux actualisés (PAN) contenant des mesures et calendriers de mise en œuvre"</p>	<p>5.5, 5.c; 6.5; 6.6; 6.a; 12.4; 13.1; 14.1; 13.2; 14.2; 14.5</p>	<p>MTF Projet EcAp MED PLUS financé par l'UE FEN (MedProgramme) PERMAGOV financé par l'UE</p>
<p>1.2.3. Promouvoir un Secteur de dessalement durable en Méditerranée</p>	<p>a) Jusqu'à 2 Parties contractantes soutenues pour la mise en œuvre des directives de dessalement mises à jour adoptées à l'Article 15 du Protocole LBS (ELVs, EIA, Standards, etc.) b) Protocoles élaborés sur l'évaluation initiale de l'écosystème et la sensibilité des écosystèmes à la pression, surveillance des impacts durant l'exploitation, et typologie des projets de dessalement basée sur régimes énergétiques pour nourrir la définition des critères d'acceptabilité.</p>	<p>MED POL</p>	<p>UC, Plan Bleu</p>	<p>FEM/MedProgramme</p>	<p>Protocole tellurique Article 13 CdP19 Décision IG.22/8 - La mise en œuvre des Plans d'action nationaux actualisés (PAN) contenant des mesures et calendriers de mise en œuvre</p>	<p>6.3; 6.a; 12.4; 14.1</p>	<p>MTF FEM (MedProgramme)</p>

Activité principale	Livrables attendus	Composante principale	Autre(s) composante(s)	Partenaires	Décisions connexes de la CdP	Cibles des ODD	MTF/Ressources externes/Les deux
1.2.4. Améliorer la mise en œuvre des outils de reporting de MED POL développés pour évaluer les charges polluantes provenant de sources et d'activités terrestres	a) 21 PC préparent et rendent compte d'un Budget national de référence (BNB - charge de polluants) au système d'information BNB/PRTR. b) Appui technique et financier prévu jusqu'à 13 PC pour la préparation BNB.	MED POL	CAR/INFO	UNECE, AEE	Protocole tellurique Articles 13 et 8.	9.4; 12.4; 14.1	MTF
1.2.5. Entreprendre une action nationale et régionale pour améliorer la mise en œuvre du Protocole Immersion	a) Mise en œuvre technique des directives mises à jour adoptées dans le cadre du protocole "immersions des déchets" révisé ; meilleures pratiques collectées et partagées ; actions prioritaires pour la suite des travaux identifiées ; capacités des pays améliorés. b) Synergies avec le Protocole de Londres sur l'Immersion améliorées.	MED POL	UC	CL/PL, OMI, IMPEL	CdP 22 Décision IG.25/6 - Amendements à l'annexe au Protocole relatif à la prévention et à l'élimination de la pollution de la mer Méditerranée par les opérations d'immersion effectuées par les navires et aéronefs ou d'incinération en mer CdP 20 Décision IG.23/12 - Lignes directrices actualisées sur la gestion des matériaux de dragage	5,5; 12.4; 14.1	MTF
1.2.6. Entreprendre des actions pilotes pour prévenir, éliminer et disposer des produits chimiques obsolète d'une manière respectueuse de l'environnement.	a) Phase 1 : élimination de 771 Tonnes de BPC complété en Algérie et au Liban. b) Phase 2 : 5 inventaires et 3 plans de gestion environnementale complétés en Albanie, en Algérie, au Liban, en Tunisie et au Maroc. c) Phase 2 : Élimination des quantités de BPC complétée en Albanie, en Algérie, au Liban, en Tunisie, au Maroc, en Bosnie-Herzégovine et au Monténégro. d) Actions de remédiation et évaluation des POP complétées dans deux régions contaminées en Tunisie et au Monténégro.	MED POL (MedProgramme)	UC	GEF/MedProgramme	Protocole « déchets dangereux »	5,5; 12.4; 14.1; 12.6; 12.a	FEM (MedProgramme)

Activité principale	Livrables attendus	Composante principale	Autre(s) composante(s)	Partenaires	Décisions connexes de la CdP	Cibles des ODD	MTF/Ressources externes/Les deux
	e) Trois (3) études préparatoires pour les études du secteur des eaux usées complétées au Liban, en Égypte et en Tunisie.						
1.2.7. Mettre en œuvre des stratégies de prévention des produits chimiques toxiques, y compris un soutien de politique	a) Un appui technique est fourni à 3 pays (Maroc, Liban, Tunisie) pour la mise à jour/adoption d'une nouvelle réglementation pour la restriction de l'importation, de la fabrication et de l'utilisation de nouveaux polluants organiques persistants (POP). b) Un appui technique est fourni à d'autres pays pour l'élaboration d'une feuille de route pour la mise à jour / l'adoption d'une nouvelle réglementation pour la restriction de l'importation, de la fabrication et de l'utilisation de nouveaux polluants organiques persistants (POP).	Le Centre d'activités régionales pour la CPD du PNUE/PAM (MedWaves)	MEDPOL	Secrétariat des Conventions de BRS, MedProgramme	Protocole tellurique	12.4; 14.1	FEM (MedProgramme) phase 1 + phase 2 (TBC)
1.2.8. Améliorer l'accès à l'information sur les produits chimiques toxiques, en particulier les nouveaux POP inscrits et leur impact sur la santé	a) 1 campagne de sensibilisation sur l'impact sanitaire des nouveaux POP inscrits, basée sur des données de biosurveillance humaine collectées dans les pays du sud de la Méditerranée. b) 2 webinaires sur l'importance de l'approche préventive et les outils pour la mettre en œuvre au niveau national.	Le Centre d'activités régionales pour la CPD du PNUE/PAM (MedWaves)	MEDPOL	Autorités sanitaires Secrétariat des Conventions de Bâle, Rotterdam et Stockholm	Protocole tellurique CdP 22 Décision IG.25/9 - Amendements au Plan régional de gestion des déchets marins en Méditerranée dans le cadre de l'article 15 du Protocole sur les sources terrestres	12.4	MTF
1.2.9. Améliorer le suivi des événements de pollution et accroître le niveau	a) Sixième réunion du MENELAS organisée et recommandations mises en œuvre par le biais d'un soutien technique fourni aux PC qui en font la demande.	REMPEC	UC	OMI, UNODC, INTERPOL, CBSS	Protocole « Prévention et situations critiques » -Article 4 (Plans d'urgence et autres moyens	5.5; 12.4; 14.1	MTF

Activité principale	Livrables attendus	Composante principale	Autre(s) composante(s)	Partenaires	Décisions connexes de la CdP	Cibles des ODD	MTF/Ressources externes/Les deux	
d'application de la loi et de poursuites des contrevenant en matière de rejet	b) Modalités de création et de fonctionnement éventuels d'un « Fonds Bleu » régional, y compris en termes de gouvernance et de financement, finalisées.			(ENPRO), OSPAR (NSN), Accord de Bonn, HELCOM, RAMOGE, Cedre, UPGM	visant à prévenir et à combattre les événements de pollution) CdP 18 Décision IG.21/9 - Décision relative à l'établissement d'un réseau méditerranéen d'agents chargés de l'application des lois relatives à la Convention MARPOL dans le cadre de la Convention de Barcelone CdP 22 Décision IG.25/16 - Stratégie méditerranéenne pour la prévention, la préparation et la lutte contre la pollution marine provenant des navires (2022-2031)		MTF	
	c) Participation aux opérations de surveillance coordonnée aérienne des rejets illicites de substances polluantes par les navires promue et soutenue.						Les deux	
1.2.10. Renforcer la capacité des États côtiers individuels à répondre efficacement aux incidents de pollution marine	a) Jusqu'à quatre (4) exercices et formations coordonnés d'intervention en cas de déversement mis en œuvre pour renforcer les capacités de lutte contre les déversements d'hydrocarbures et de SNDP et améliorer la qualité et l'interopérabilité des moyens d'intervention aux niveaux national et sous-régional.	REMPEC	UC	OMI, IPIECA, EMSA, MOIG	Protocole prévention et situations critiques - Article 4 (Plans d'urgence et autres moyens visant à prévenir et à combattre les événements de pollution) ; Article 6 (Coopération dans les opérations de récupération) ; Article 8 (Communication des informations et rapports concernant les événements de pollution) ; Article 11 (Mesures d'urgence à bord des navires ou des installations au large et dans les ports) ; Article 12 (Assistance) Protocole offshore - Article 16 (Plans d'intervention d'urgence) ; Article 17 (Notification); Article 18 (Assistance mutuelle en cas de situation critique) CdP 8 Décision IG 3/5 (Appendice II) - Unité d'Assistance Méditerranéenne pour la lutte contre la pollution marine accidentelle	5.5; 12.4; 14.1	Les deux	
	b) Appui efficace fourni pour l'élaboration, la mise à jour et la mise en œuvre de quatre (4) plans d'urgence sous-régionaux.						RAMOGE, FIPOL, ITOPE, Cedre, IPIECA, Sea Alarm, MONGOOS	Les deux
	c) Renforcement et opérationnalisation des synergies pour la mise en œuvre des plans d'urgence sous-régionaux ci-dessus.							Les deux
	d) Unité d'assistance méditerranéenne (MAU) maintenue et, le cas échéant, élargie ; et solde du fonds renouvelable spécial de la MAU conservé.						FIPOL, ITOPE, Cedre, IPIECA, Sea Alarm, MONGOOS	MTF

Activité principale	Livrables attendus	Composante principale	Autre(s) composante(s)	Partenaires	Décisions connexes de la CdP	Cibles des ODD	MTF/Ressources externes/Les deux
	e) Soutien apporté aux activités conjointes gouvernement/industrie pour améliorer le niveau de préparation à la lutte contre les incidents de pollution marine et intégrer les structures respectives de gestion de la lutte.			OMI, EMSA, IPIECA, MOIG	CdP 20 Décision IG.23/11 - Guide méditerranéen sur la coopération et l'assistance mutuelle pour l'intervention d'urgence en cas d'évènement de pollution marine CdP 22 Décision IG.25/16 - Stratégie méditerranéenne pour la prévention, la préparation et la lutte contre la pollution marine provenant des navires (2022-2031)		MTF
	f) Mise à niveau de quatre (4) systèmes nationaux de préparation et de lutte.			OMI, FIPOL, IPIECA, ITOPF, Cedre, ISPRA,		Les deux	
	g) Soutien apporté à deux (2) PC pour mettre à jour leur plan d'urgence national de lutte contre la pollution par les hydrocarbures et SNPD.			OMI		Les deux	
	h) Lignes directrices du REMPEC sur l'utilisation des dispersants (2011) révisées, et sur la technique d'évaluation des littoraux pollués par les hydrocarbures (2009) développée en version électronique.		UC, CAR/INFO	OMI		MTF	
	i) Appui efficace pour le développement de / l'intégration dans quatre (4) Plan Nationaux d'Urgence, l'intervention pour la sauvegarde de la faune sauvage contaminée par les hydrocarbures. (2)		CAR/ASP	Sea Alarm, EUROWA, ISPRA, CEDRE		Les deux	

Activité principale	Livrables attendus	Composante principale	Autre(s) composante(s)	Partenaires	Décisions connexes de la CdP	Cibles des ODD	MTF/Ressources externes/Les deux
Résultat 1.3. Des approches systémiques fondées sur les principes de l'économie circulaire, l'éco-innovation ainsi que de la consommation et la production durables ont été intégrées dans les secteurs d'activité clés qui constituent les principales sources de pollution							
1.3.1. Créer un réseau méditerranéen d'organisations de soutien aux entreprises pour le développement d'entreprises durables	a) 100 organisations de soutien aux entreprises méditerranéennes réunies dans un réseau régional pour améliorer leurs services de développement d'entreprises durables	Le Centre d'activités régionales pour la CPD du PNUE/PAM (MedWaves)		Organisations de soutien aux entreprises méditerranéennes	CdP 19 Décision IG.22/5 - Plan d'action régional sur la consommation et la production durables en Méditerranée CdP 22 Décision IG.25/18 - Ensemble de mesures régionales de promotion de l'économie verte et circulaire et de renforcement de la demande de produits plus durables	5.5; Objectifs 8 et 12 des ODD	Les deux
1.3.2. Mettre en œuvre le Programme de soutien aux Switchers (programme régional pour le développement des entreprises durables)	a) Plateformes, outils et méthodologies éco-innovantes renforcés : i) Les organisations de soutien aux entreprises, les entrepreneurs et les entreprises circulaires disposent d'une plateforme en ligne offrant un ensemble complet de méthodologies et d'outils éco-innovants ii) 200 organisations de soutien aux entreprises sont inscrites sur la plateforme iii) 350 formateurs et mentors sont inscrits sur la plateforme iv) 6 500 entrepreneurs/entreprises sont inscrits sur la plateforme"	Le Centre d'activités régionales pour la CPD du PNUE/PAM (MedWaves)		Organisations de soutien aux entreprises méditerranéennes Formateurs et experts Entrepreneurs et entreprises durables	CdP 19 Décision IG.22/5 - Plan d'action régional sur la consommation et la production durables en Méditerranée CdP 22 Décision IG.25/18 - Ensemble de mesures régionales de promotion de l'économie verte et circulaire et de renforcement de la demande de produits plus durables	5.5; 5.a; Objectifs 8 et 12 des ODD	MTF

Activité principale	Livrables attendus	Composante principale	Autre(s) composante(s)	Partenaires	Décisions connexes de la CdP	Cibles des ODD	MTF/Ressources externes/Leux
	<p>b) Capacités pour le développement durable des entreprises créées</p> <p>i) Formation de 100 experts d'organisations de soutien aux entreprises sur le développement de modèles et plans commerciaux durables (programme de formation des formateurs) (au moins 40 % sont des femmes).</p> <p>Programme de soutien aux entrepreneurs et aux start-up durables</p> <p>ii) 400 entrepreneurs verts soutenus pour développer leur modèle commercial durable en appliquant l'éco-innovation et la réflexion sur le cycle de vie (y compris l'éco-conception) (au moins 40 % sont des femmes).</p> <p>iii) 40 entrepreneurs verts soutenus pour développer leur plan commercial durable et incubés pour lancer leur start-up verte (au moins 40 % sont des femmes).</p> <p>iv) Événements de mise en relation entre les entrepreneurs durables et les investisseurs/acteurs financiers.</p>	Le Centre d'activités régionales pour la CPD du PNUE/PAM (MedWaves)		Organisations de soutien aux entreprises méditerranéennes Formateurs et experts Entrepreneurs et entreprises durables Investisseurs/acteurs financiers	<p>CdP 19 Décision IG.22/5 - Plan d'action régional sur la consommation et la production durables en Méditerranée</p> <p>CdP 22 Décision IG.25/18 - Ensemble de mesures régionales de promotion de l'économie verte et circulaire et de renforcement de la demande de produits plus durables</p>	5.5; 5.a; Objectifs 8 et 12 des ODD	Externe
1.3.3. Renforcer les approches de l'innovation ouverte et de la participation-pari	<p>a) 8 défis d'innovation ouverte sont lancés dans 3 secteurs clés : le textile, le tourisme durable, et l'alimentation et les boissons.</p> <p>b) Une assistance technique est fournie aux facilitateurs de l'innovation dans quatre pays méditerranéens cibles.</p> <p>c) Un laboratoire vivant virtuel est créé pour améliorer l'écosystème de l'innovation ouverte.</p>	Le Centre d'activités régionales pour la CPD du PNUE/PAM (MedWaves)		YOMKEN (Égypte) SDLI (Espagne)	<p>CdP 19 Décision IG.22/5 - Plan d'action régional sur la consommation et la production durables en Méditerranée</p> <p>CdP 22 Décision IG.25/18 - Ensemble de mesures régionales de promotion de l'économie verte et circulaire et de renforcement de la demande de produits plus durables</p>	5.5; Objectifs 8 et 12 des ODD	Externe

Activité principale	Livrables attendus	Composante principale	Autre(s) composante(s)	Partenaires	Décisions connexes de la CdP	Cibles des ODD	MTF/Ressources externes/Les deux
1.3.4. Renforcer la communauté des Switchers, construire une gouvernance centrée sur les membres et des mécanismes de coordination interne pour le développement de la communauté.	a) Les 4e et 5e éditions des « Switchers Talks » (réunion annuelle de la communauté) sont organisées. b) La plateforme Les produits des Switchers héberge + de 200 produits et services, et offre des services de marketing aux membres de la communauté. c) Élaboration d'un plan de communication et de marketing pour 2024-2025.	Le Centre d'activités régionales pour la CPD du PNUE/PAM (MedWaves)		REVOLVE (Espagne)	CdP 19 Décision IG.22/5 - Plan d'action régional sur la consommation et la production durables en Méditerranée CdP 22 Décision IG.25/18 - Ensemble de mesures régionales de promotion de l'économie verte et circulaire et de renforcement de la demande de produits plus durables	5.5; Objectifs 8 et 12 des ODD	Les deux
1.3.5. Renforcer et développer l'observatoire MED sur la finance durable	a) Organisation d'un forum régional sur la finance durable et l'investissement d'impact. b) Développement d'une communauté virtuelle de mise en pratique. c) Développement d'un plan de communication et de sensibilisation pour 2024-2025.	Le Centre d'activités régionales pour la CPD du PNUE/PAM (MedWaves)		FEBEA EVPA	CdP 19 Décision IG.22/5 - Plan d'action régional sur la consommation et la production durables en Méditerranée CdP 22 Décision IG.25/18 - Ensemble de mesures régionales de promotion de l'économie verte et circulaire et de renforcement de la demande de produits plus durables	5.5; Objectifs 8 et 12 des ODD	Les deux
1.3.6. Investir dans des modèles commerciaux durables/circulaires et innovants, en donnant aux start-up les moyens d'accéder à un investissement d'impact (3)	a) Le premier tour d'investissement du SwitchersFund est lancé. β) 10 MPME sont soutenues par des outils d'investissement d'impact (fonds propres, quasi-fonds propres, prêts) et une assistance technique.	Le Centre d'activités régionales pour la CPD du PNUE/PAM (MedWaves)		FCdM SEFEA IMPACT FEBEA	CdP 19 Décision IG.22/5 - Plan d'action régional sur la consommation et la production durables en Méditerranée CdP 22 Décision IG.25/18 - Ensemble de mesures régionales de promotion de l'économie verte et circulaire et de renforcement de la demande de produits plus durables	5.5; Objectifs 8 et 12 des ODD	Les deux

Activité principale	Livrables attendus	Composante principale	Autre(s) composante(s)	Partenaires	Décisions connexes de la CdP	Cibles des ODD	MTF/Ressources externes/Les deux
Résultat 1.4. L'approche « Une seule santé », qui associe la santé humaine et des écosystèmes à la réduction et à la prévention de la pollution, élaborée et mise en œuvre en tenant compte des leçons tirées de la pandémie de COVID-19							
1.4.1. Développer et mettre en œuvre une approche Une Santé pour la Méditerranée	a) Rapport initial sur les impacts de la consommation de produits de la mer sur les populations côtières à cause des polluants émergents. b) Proposition d'indicateurs liés à la santé pour l'après SMDD 2025, en accord avec les Plans Régionaux et les Plans d'Action Nationaux et avec le concept global Une Santé.	Plan Bleu		Université of Nice (tbc), IRD (tbc)	CdP22 Décision IG.25/1 - Stratégie à moyen terme 2022-2027 du PNUE/PAM	3.4; 3.9; 14.1	Les deux
1.4.2. Soutenir la ratification et la mise en œuvre effective de l'annexe VI de MARPOL, en facilitant l'entrée en vigueur de la zone de contrôle des émissions d'oxydes de soufre et de particules de la mer Méditerranée (ECA SOx Med), et explorer la désignation possible de la zone de contrôle des émissions d'oxydes d'azote de la mer Méditerranée (ECA NOx Med) conformément à l'annexe VI de MARPOL	a) Soutien technique et renforcement des capacités fournis jusqu'à 6 PC qui en font la demande, pour ratifier et mettre en œuvre efficacement l'annexe VI de MARPOL.	REMPEC	UC, MED POL, Plan Bleu	OMI, AESM, Med MoU, Paris MoU	Protocole « Prévention et situations critiques » -Article 4 (Plans d'urgence et autres moyens visant à prévenir et à combattre les événements de pollution) CdP 15 Décision IG.17/6 : Application de l'approche écosystémique à la gestion des activités humaines pouvant affecter l'environnement marin et côtier de la Méditerranée CdP 21 Décision IG.24/8 - Feuille de route pour une proposition de désignation éventuelle de la mer Méditerranée dans son ensemble en tant que zone de contrôle des émissions d'oxydes de soufre en vertu de l'Annexe VI de MARPOL, dans le cadre de la Convention de Barcelone CdP 22 Décision IG.25/14 - Désignation de la mer Méditerranée dans son ensemble en tant que zone de contrôle des émissions d'oxydes	12.4; 14.1	Les deux
	b) Soutien fourni pour la mise en œuvre cohérente de la limite de 0,10 % de soufre en vertu de l'annexe VI de MARPOL dans la zone de contrôle des émissions d'oxydes de soufre et de particules de la mer Méditerranée (ECA SOx Med).			OMI, HELCOM, OSPAR, Accord de Bonn			Les deux
	c) Étude technique et de faisabilité pour examiner la possibilité de désigner la zone de contrôle des émissions d'oxydes d'azote de la mer Méditerranée (ECA NOx Med) en vertu de l'annexe VI de MARPOL préparée sous la direction du Comité technique d'experts de l'ECA NOx Med; feuille de route connexe préparée.			OMI, HELCOM, OSPAR, Accord de Bonn			Les deux

Activité principale	Livrables attendus	Composante principale	Autre(s) composante(s)	Partenaires	Décisions connexes de la CdP	Cibles des ODD	MTF/Ressources externes/Les deux
					de soufre (ECA SOX Med) en vertu de l'Annexe VI de MARPOL CdP 22 Décision IG.25/16 - Stratégie méditerranéenne pour la prévention, la préparation et la lutte contre la pollution marine provenant des navires (2022-2031)		
<p>Notes de bas de page "(1) proposition de supprimer la référence aux mesures juridiquement contraignantes reçue de Malte lors de la consultation avec les Points Focaux du MED POL. (2) livrable ajouté, suite à la proposition de l'Italie, lors de la consultation avec les Points Focaux du REMPEC. (3) mot circulaire ajouté, suite à la proposition de la France, lors de la consultation avec les Points Focaux du Centre d'activités régionales pour la CPD du PNUE/PAM (MedWaves)."</p>							
<p>Le MED POL est le composant principal</p>	<p>Le MED POL soutient le composant principal</p>						

MTS Programme 5. Governance

Activité principale	Livrables attendus	Composante principale	Autre(s) composante(s)	Partenaires	Décisions connexes de la CdP	Cibles des ODD	MTF/Ressources externes/Les deux
Outcome 5.1. Effective Implementation and Enforcement by the Contracting Parties of the Barcelona Convention, its Protocols, MAP Policies, including Ecosystem Approach related COP decisions, the MSSD and Programmes of Measures achieved at regional and national levels							
5.1.1. Renforcer l'action des Parties contractantes en vue de se conformer aux obligations juridiquement contraignantes de la Convention de Barcelone et de ses Protocoles	a) Des progrès ont été réalisés dans la ratification des Protocoles de la Convention de Barcelone ; des services de facilitation et/ou une assistance technique sont fournis sur demande.	CU	MAP Components	Participating CPs and their relevant authorities and institutions	COP 22 Decision IG.25/1 - UNEP/MAP Medium-Term Strategy 2022-2027, Decision IG.25/2 - Compliance Committee	All SDG 14 Targets; 17.14	MTF
	b) Les Parties contractantes ont élaboré des politiques, des mesures législatives et des mécanismes nationaux en vue d'appliquer et de faire respecter les Protocoles de la Convention de Barcelone c) Les Parties contractantes reçoivent une assistance technique pour élaborer des stratégies nationales et des cadres réglementaires conformes à la Convention de Barcelone et à ses Protocoles. d) L'état d'avancement de la mise en œuvre de la Convention de Barcelone et de ses Protocoles a été évalué ; les réalisations et les enjeux ont été identifiés. e) Une assistance coordonnée est fournie pour remédier aux difficultés de mise en œuvre ou aux éventuelles situations de non-conformité.	UC, Comité de respect des obligations	Composantes du PAM	MEAs, PNUE	CdP22 Décision IG.25/2 -Comité de respect des obligations	Toutes les cibles de l'ODD 14 ; 17.14	Les deux
	f) Rédaction d'une loi côtière et marine pour la Bosnie-Herzégovine, conformément aux dispositions du Protocole GIZC.	CAR/PAP	UC / Autres composantes du PAM	Autorités et institutions nationales	CdP 21 Décision IG.24/5 - Cadre régional commun pour la gestion intégrée des zones côtières	Cibles des ODD 2 5, 8, 9, 11, 12, 13, 14 and 15	MedProgramme du FEM

<p>5.1.2 Faire progresser la mise en œuvre de l'approche écosystémique en Méditerranée et IMAP en cohérence avec les développements régionaux et mondiaux</p>	<p>a) Préparer une feuille de route/politique Ecap renouvelée pour la mise en œuvre de l'approche écosystémique et la réalisation d'un bon état écologique au-delà de 2023, pour l'examen des organies de gouvernance EcAp/IMAP.</p> <p>b) Examiner IMAP et préparer des propositions pour un IMAP renouvelé, suite à l'expérience de préparation du RSQ 2023 et ses conclusions et recommandations.</p> <p>c) Mise en œuvre coordonnée d'imap assurée à travers la Task force IMAP et le CORMON et le cas échéant par des réunions du groupe de travail.</p> <p>d) Synergies maximisées sur la mise en œuvre de l'approche écosystémique avec des partenaires mondiaux et régionaux avec un accent particulier sur DCSMM CEI-UE.</p>	<p>UC</p>	<p>Toutes les Composantes du PAM</p>	<p>Décennie des Nations Unies pour les sciences océaniques au service du développement durable, DCSMM de l'UE, CGPM, ACCOBAMS, UICN, AIEA, AEE, CBRS, OMI, FEM, FM, RS du PNUE, travail des mers régionales dans le cadre du PNUE sur les indicateurs, évaluations mondiales, OSPAR, HELCOM, Commission de la mer Noire</p>	<p>CdP 15 Décision IG.17/6 : Application de l'approche écosystémique à la gestion des activités humaines pouvant affecter l'environnement marin et côtier de la Méditerranée</p> <p>CdP 17 Décision IG.20/4 - Mise en œuvre de la feuille de route pour l'approche écosystémique du PAM : objectifs écologiques et opérationnels pour la Méditerranée, indicateurs et calendrier de mise en œuvre de la feuille de route pour l'approche écosystémique</p> <p>CdP 18 Décision IG.21/3 - Décision relative à l'approche écosystémique comportant l'adoption des définitions du « bon état écologique » (BEE) et des cibles</p> <p>CdP 19 Décision IG.22/7 - Programme de surveillance et d'évaluation intégrées de la mer et des côtes méditerranéennes et Critères d'évaluation connexes</p> <p>CdP 22 Décision IG.25/3 (Annexe I) Gouvernance</p>	<p>Toutes les cibles de l'ODD 14 ; 17.14; dans une moindre mesure ODD 6, 12, 13</p>	<p>MTF, ressources externes, (b) & (c) SEMPA, EcAp Med PLUS & ML Med PLUS</p>
<p>5.1.3. Veiller à ce que les Parties contractantes se conforment au suivi et à l'établissement</p>	<p>a) Sensibilisation et assistance dispensée concernant à l'obligation d'établir des rapports en vertu du Protocole Prévention et Situation Critique et des Conventions connexes de l'OMI.</p>	<p>REMPEC</p>	<p>UC, CAR/INFO</p>	<p>OMI, DG ECHO, AESM</p>	<p>Protocole « Prévention et situations critiques » -Article 8 (Communication des informations et rapports concernant les événements de pollution) ; Article 11 (Mesures</p>	<p>Toutes les cibles de l'ODD 14</p>	<p>MTF</p>

<p>de rapports adoptés dans le cadre des Protocoles de la Convention de Barcelone</p>	<p>b) Maintien du BCRS, profils pays REMPEC, MEDGIS-MAR, MIDSIS-TROCS, Système d'information MENELAS; et mise à jour par toutes les Parties contractantes.</p>				<p>d'urgence à bord des navires ou des installations au large et dans les ports) ; Article 12 (Assistance) CdP 15 Décision IG.17/5 : Document sur la gouvernance CdP 18 Décision IG.21/1 - Décision relative au Comité de respect des obligations y compris le renouvellement de membres, la modification du Règlement intérieur et le Programme de travail du Comité de respect des obligations CdP 18 Décision IG.21/9 - Décision relative à l'établissement d'un réseau méditerranéen d'agents chargés de l'application des lois relatives à la Convention MARPOL dans le cadre de la Convention de Barcelone CdP 22 Décision IG.25/16 - Stratégie méditerranéenne pour la prévention, la préparation et la lutte contre la pollution marine provenant des navires (2022-2031)</p>	<p>MTF</p>	<p>Les deux</p>
<p>5.1.4. Mise en œuvre complète de la politique des données du PAM au niveau régional et, le cas échéant, au niveau national</p>	<p>a) Mise au point et mise à jour des annexes de la politique des données du PAM relatives à chaque flux de données du PNUE/PAM b) Activités de diffusion menées auprès des Parties Contractantes (PCs) afin de faciliter la mise en œuvre de la politique en matière de données. b) Ateliers d'assistance/formation destinés aux PCs pour la mise en œuvre de la politique de partage des données du PAM sur des questions générales et particulières (au niveau national) (au moins un atelier pour chaque pays bénéficiaire).</p>	<p>CAR/INFO</p>	<p>UC, Composantes du PAM</p>		<p>CdP 19 Décision IG.22/7 - Programme de surveillance et d'évaluation intégrées de la mer et des côtes méditerranéennes et Critères d'évaluation connexes CdP21 Décision IG.24/2 - Gouvernance CdP22 Décision IG.25/10 - Politique des données du PAM</p>	<p>Tous les cibles de l'ODD 14</p>	<p>MTF</p>

	<p>c) Évaluer l'efficacité de l'application des principes de la politique de données du PAM dans le temps (par exemple, par le biais d'un suivi des données récupérées dans les pays).""</p> <p>e) Soutenir les composants du PAM et l'Unité de Coordination (CU) dans l'interprétation correcte et complète de la politique de données du PAM et de son application au niveau national.</p>						
<p>5.1.5. Mise en œuvre et application efficaces du Post-2020 SAPBIO</p>	<p>a) Evaluation à Moyen terme de la mise en œuvre collective du Post-2020 SAPBIO élaborée en 2025 sur la base du calendrier adopté par le Post-2020 SAPBIO.</p>	CAR/ASP	Toutes les Composantes du PAM	PCs (PFs ASP/DB, Correspondants PASPBIO), membres du Comité Consultatif	CdP22 Décision IG.25/11 - Programme d'action stratégique Post-2020 pour la conservation de la biodiversité et la gestion durable des ressources naturelles en Méditerranée (Post-2020 SAPBIO)	Cibles de l'ODD 14	MTF
	<p>b) Deux réunions des Correspondants Nationaux organisées (une virtuelle en 2024 et une présentielle en 2025) précédées par deux réunions du Comité Consultatif (en ligne) et leurs rapports disponibles.</p>	CAR/ASP	Toutes les Composantes du PAM	PCs (PFs ASP/DB, Correspondants PASBIO, Membres du Comité Consultatif)	CdP22 Décision IG.25/11 - Programme d'action stratégique Post-2020 pour la conservation de la biodiversité et la gestion durable des ressources naturelles en Méditerranée (Post-2020 SAPBIO)	Cibles des ODD 14, 13 et 17	MTF

Résultat 5.2. Le renforcement systémique et le bon fonctionnement des organes décisionnels et consultatifs du PAM sont assurés et leur efficacité renforcée au moyen de nouvelles approches numériques							
5.2.1. Mener à bien la CdP 24 du système PNUE/PAM Convention de Barcelone	a) Déclaration de la CdP 24, Décisions y compris du Programme de travail 2026-2027 examiné et adopté, recommandations du comité de conformité et de la CMDD examinées. b) Progrès réalisés lors du biennium 2024-2025 revus et reconnus. c) Etat de la mise en oeuvre de la Convention et de ses Protocoles examiné. d) Amélioration de la visibilité et de la portée du PAM.	UC	MED POL, CAR	L'Égypte, pays hôte, PCs, Partenaires du PAM	CdP 15 Décision IG.17/5 : Document sur la gouvernance	Toutes les cibles de l'ODD 14 ; 17.14	Les deux
5.2.2. Mener à bien la 21e réunion de la CMDD	a) 21ème réunion de la CMDD convoquée avec succès ; Partenariats renforcés pour le Développement Durable en Méditerranée. b) Réunion de la CMDD organisée avec les Partenaires, contributions fournies à la COP24 aux Parties Contractantes c) 2 réunions du comité de pilotage de la CMDD.	UC	Plan Bleu, le Centre d'activités régionales pour la CPD du PNUE/PAM (MedWaves), et autres Composantes du PAM	Pays hôte, Membres de la CMDD, Partenaires du PAM	CdP 22 Décision IG.25/3 - Gouvernance	Transversale, notamment ODD 2, 5.5, 6, 7, 8, 9, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17	Les deux
5.2.3. Mener à bien les Principales réunions Institutionnelles du PAM (Bureau, Points focaux du PAM, Groupe de coordination de l'EcAp et Points focaux thématiques/des composantes).	a) Les 95ème, 96ème et 97ème réunions de Bureau ainsi que la réunion du Bureau à la veille de la CdP 24 se sont tenues avec succès. b) Progrès de la mise en oeuvre du Programme de travail du PAM 2024-2025 revue tous les 6 mois. c) Conseils fournis au Secrétariat et aux Parties Contractantes sur des questions spécifiques. d) Orientations principales du nouveau Programme de travail 2026-2027 définies.	UC	Toutes les Composantes du PAM	PNUE, MEA, OMI et tous les partenaires du REMPEC, autorités du pays hôte, partenaires du PAM, organisations partenaires du CAR/ASP (observateurs)	CdP 22 Décision IG.25/1 - Stratégie à moyen terme 2022-2027 du PNUE/PAM	Toutes les cibles de l'ODD 14 ; 17.14	MTF/Les deux

	<p>e) Réunion des points focaux du PAM précédée par celle des points focaux thématiques du PAM et suivie des réunions du groupe de coordination EcAp. f) Examen de l'état d'avancement de la mise en œuvre du PdT ; Examen de la mise en œuvre de la feuille de route EcAp et d'autres décisions connexes de la COP. g) Examen et négociation des projets de décisions pour la COP24, examen du PdT et du budget, etc. h) Examen des produits techniques des composantes du PAM par les réunions des points focaux des composantes. i) Sessions intégrées organisées sur la base d'une approche thématique.</p>	<p>UC MED POL REMPEC CAR/ASP CAR/ASP Plan Bleu CAR/INFO Le Centre d'activités régionales pour la CPD du PNUE/PAM (MedWaves)</p>	<p>PNUE, AME, OMI et tous les partenaires du REMPEC, autorités du pays hôte, partenaires du PAM, Organisations partenaires du CAR/ASP (observateurs)</p>	<p>PNUE, AME, OMI et tous les partenaires du REMPEC, autorités du pays hôte, partenaires du PAM, organisations partenaires du CAR/ASP (observateurs)</p>	<p>CdP22 Décision IG.25/1 - Stratégie à moyen terme 2022-2027 du PNUE/PAM</p>	<p>Toutes les cibles de l'ODD 14, 17.14</p>	<p>Les deux MTF MTF MTF MTF MTF MTF</p>
<p>5.2.4. Organiser les réunions du Comité de respect des obligations</p>	<p>a) Deux réunions du Comité de respect des obligations ont été organisées avec succès ; les situations de non-conformité ont été traitées et portées à l'attention de la CdP 24 b) Interactions et séances communes possibles tenues avec les Comités de conformités d'autres MEAs.</p>	<p>UC, Comité de respect des obligations</p>	<p>MED POL, CAR</p>	<p>Comités de respect des obligations au sein des autres MEA pertinents</p>	<p>CdP22 Décision IG.25/2 -Comité de respect des obligations</p>	<p>Toutes les cibles de l'ODD 14; 16.3; 17.14; dans une moindre mesure ODD 6, 12, 13</p>	<p>MTF</p>

<p>5.2.5. Renforcer le cadre d'élaboration des programmes du PAM axé sur les résultats, y compris l'intégration de la dimension de genre et la durabilité des opérations</p>	<p>a) Méthodologie/outil pour le suivi et l'évaluation des indicateurs de la Stratégie à moyen-terme et du Programme de travail et des objectifs développés ; Intégration de/liens avec d'autres jeux d'indicateurs du PAM et des objectifs évalués. b) Mise à jour de la stratégie de mobilisation des ressources ; Notes conceptuelles du nouveau projet développées. c) Projets financés à l'extérieur réalisés efficacement et en coordination avec le Programme de travail. d) Opérations et réunions/événements (réunions sans papier, calcul CO2 etc.) du PAM ; Capacités de l'équipe améliorées. e) Le Genre est courant dans la mise en oeuvre des activités de la Stratégie à moyen-terme, des Projets et des composantes du PAM</p>	UC	MEDPOL, CAR	MEAs, Partenaires du PAM	<p>CdP 15 Décision IG.17/5 : Document sur la gouvernance CdP 16 Décision IG.19/5 - Mandats des composantes du PAM CdP 21 Décision IG.24/2 - Gouvernance CdP 22 Décision IG.25/1 - Stratégie à moyen terme 2022-2027 du PNUE/PAM</p> <p>[COP23 Décision potentielle - Gouvernance]</p>	5.5; 5.a; 5.b; 5.c	MTF et ressources externes : SEMPA, EcAp Med PLUS & ML Med PLUS
<p>5.2.6. Mettre en place et renforcer les cadres de coordination interministérielle au niveau national</p>	<p>a) Comités de pilotage nationaux IMAP totalement opérationnels dans plusieurs Parties Contractantes avec la participation des parties prenantes.</p>	UC	Composantes du PAM	PC en particulier les bénéficiaires des projets pertinents	<p>CdP 15 Décision IG.17/6 : Application de l'approche écosystémique à la gestion des activités humaines pouvant affecter l'environnement marin et côtier de la Méditerranée CdP 19 Décision IG.22/7 - Programme de surveillance et d'évaluation intégrées de la mer et des côtes méditerranéennes et Critères d'évaluation connexes</p>	Toutes les cibles de l'ODD 14 ; 17.14	Ressources externes
	<p>b) CIM pour la GIZC mis en place et fonctionnel pour quatre PC (BH, Liban, Maroc et Tunisie).</p>	CAR/PAP	UC	PC, GWP Med, Unesco-PHI	<p>CdP 21 Décision IG.24/5 - Cadre régional commun pour la gestion intégrée des zones côtières</p>	Toutes les cibles de l'ODD 14	FEM MedProgramme

<p>5.2.7. Revoir la SMDD à travers un processus inclusif et participatif</p>	<p>a) Evaluation de la SMDD 2016-2025 livrée avec succès ; b) Prochaine revue de la SMDD préparée et soumise avec succès aux organes directeurs du PAM à travers un processus participatif, prenant en compte les résultats de MED2050 et les travaux préliminaires sur les indicateurs de durabilité</p>	<p>UC, Plan Bleu</p>	<p>Autres composantes du PAM</p>	<p>Membres de la CMDD, Partenaires du PAM</p>	<p>CdP 19 Décision IG.22/2 - Stratégie Méditerranéenne de développement durable 2016-2025</p>	<p>Transversale, notamment ODD SDGs 2,5.5, 6, 7, 8, 9, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17</p>	<p>MTF</p>
<p>Résultat 5.3. La cohérence et la complémentarité des mesures est garantie dans le cadre des travaux pertinents menés aux niveaux mondial, régional et national et des instruments politiques et réglementaires du système PAM-Convention de Barcelone</p>							
<p>5.3.1. Adapter le Mécanisme Simplifié de Revue par les Pairs (SIMPEER) à des stratégies thématiques</p>	<p>a) Préparer la méthodologie et identifier les pays volontaires pour un BioSimpeer (méthodologie de revue par les pairs Simpeer adaptée à l'ODD14, la Déclaration de Montréal-Kunming, le SAPBIO et les Stratégies Nationales de Biodiversité), pour mise en oeuvre au cours du biennium suivant</p>	<p>UC, Plan Bleu</p>	<p>UC, CAR/ASP</p>	<p>UNDESA - HPLF, OECD, UNECA, UNECE, UNESCWA, EPLO)</p>	<p>CdP 21 Décision IG.24/3 - Mise en oeuvre, suivi et évaluation à mi-mandat de la Stratégie méditerranéenne pour le développement durable 2016–2025 et du Plan d'action régional sur la consommation et la production durables en Méditerranée</p>	<p>Transversale, notamment ODD 2, 6, 7, 8, 9, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17</p>	<p>Ressources externes</p>
<p>5.3.2. Maximiser les synergies avec l'agenda mondial Post 2020 pour la mise en œuvre du SAP BIO</p>	<p>a) Echanges de travail effectif avec les institutions internationales pertinentes pour la mise en oeuvre des actions du Post-2020 SAPBIO liées à leurs prérogatives assurées.</p>	<p>CAR/ASP</p>	<p>UC, CAR/PAP, REMPEC, Plan Bleu</p>	<p>PCs concernées, SCBD, FAO GFCM, UNFCCC, IUCN, IMO, UN-Oceans, UNESCO-IOC, IPBS</p>	<p>CdP22 Décision IG.25/11 - Programme d'action stratégique Post-2020 pour la conservation de la biodiversité et la gestion durable des ressources naturelles en Méditerranée (Post-2020 SAPBIO)</p>	<p>Cibles des ODD 14 et 17</p>	<p>Principalement MTF</p>

Résultat 5.4. Les partenariats et la coopération multipartite, y compris avec le secteur privé et l'interface science -politique, ont été renforcés							
5.4.1. Promouvoir le dialogue et une participation accrue des organisations et partenaires aux niveaux mondial et régional y compris d'autres secrétariats et mécanismes similaires de conformité et partenaires	<p>a) Rôle prépondérant du PAM mieux défini et renforcé dans les domaines existants et nouveaux.</p> <p>b) Nouveaux domaines de coopération identifiés et ajoutés aux agendas de coopération bilatérale existants: Focus CGPM, UpM, CDB et autres organisations liées à la Biodiversité y compris, ACCOBAMS, Déchets marins, Conventions BRS, AEE, Conventions de l'OMI, PAMEx, PLIFF, Partenariat sur l'Economie Bleue, Ocean Missions, SeineMeet, PNUE GPA, Mers régionales du PNUE, HELCOM, OSPAR, Commission de la mer Noire, UE WES, EUSAIR, WestMed, IOC UNESCO, BBNJ, Traité sur la pollution plastique, INTERREG EURO-MED, Interreg NEXT MED, INTERREG IPA ADRIATIC IONIAN etc.</p> <p>c) Coopération avec de nouvelles institutions partenaires, y compris du secteur privé, déclenchée.</p> <p>d) Secrétariat technique de PAMEx livré et réunions du comité de pilotage organisées.</p>	UC	CAR, MED POL	Organisations internationales et régionales, secteur privé/donateurs, PNUE, MEA, PCs	CdP 22 Décision IG.25/3 - Gouvernance	17.14, 17.16	Principalement MTF
	<p>d) Promotion des leçons apprises et des meilleures pratiques afin de mettre en évidence les avantages de l'approche concertée du PAM et de la CGPM dans l'alignement des différentes priorités nationales et régionales des Organisations de Mers Régionales (OMR) et Organismes Régionaux de Pêche (ORP).</p>	UC, CAR/ASP		CGPM, CDB et organisations internationales et régionales de la mer et de la pêche.	Décisions des CdP sur les plans d'action des espèces (plan d'action pour le phoque moine ; plan d'action pour la conservation des tortues marines de la Méditerranée ; plan d'action pour la conservation des cétacés en mer Méditerranée ; plan d'action pour la conservation des espèces d'oiseaux de l'annexe II du Protocole ASP; Plan d'action sur les poissons cartilagineux en Méditerranée ; Plan d'action sur l'introduction d'espèces et d'espèces	14.1; 14.2; 14.4; 14.5; 14.7	Ressources externes Fonds FEM (projet FishEBM Med)

				envahissantes en Méditerranée ; Plan d'action sur les bioconcrétions coralligènes et autres calcaires en Méditerranée)	
--	--	--	--	--	--

CdP 15 Décision IG.17/6 -

Application de l'approche écosystémique à la gestion des activités humaines pouvant affecter l'environnement marin et côtier de la Méditerranée

CdP 19 Décision IG.22/7 -

Programme de surveillance et d'évaluation intégrées de la mer et des côtes méditerranéennes et Critères d'évaluation connexes

CdP22 Décision IG.25/11 - Post-2020 SAPBIO ;

CdP 22 Décision IG.25/13 - Plans d'action pour la conservation des espèces et des habitats dans le cadre du Protocole relatif aux Aires Spécialement Protégées et à la Diversité Biologique en Méditerranée ;

Décision IG.25/12 - Protéger et conserver la Méditerranée grâce à des systèmes bien connectés et efficaces d'aires marines et côtières protégées et d'autres mesures de conservation efficaces par zone, y compris les Aires Spécialement Protégées et les Aires Spécialement Protégées d'Importance Méditerranéenne"

5.4.2. Renforcer la participation et la contribution de la société civile y compris les partenaires du PAM et du secteur privé aux travaux du système PAM/Convention de Barcelone	a) Politique du PAM sur les partenariats mise à jour y compris un mécanisme/stratégie d'engagement pour les organisations de la société civile. b) Nouveaux partenaires PAM ajoutés et partenaires PAM existants renouvelés ; Engagement accru des partenaires du PAM dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques. c) Tables rondes annuelles tenues (à la suite d'autres réunions). d) Plan d'action complet mis en œuvre.	UC	CAR, MEDPOL	Partenaires du PAM, ONG, PCs	CdP 22 Décision IG.25/3 - Gouvernance	17.6; 17.9; 17.14; 17.16; 17.17	MTF
5.4.3. Renforcer les réseaux d'interface science-politique et améliorer le partenariat avec les institutions scientifiques pour soutenir le système du PAM Convention de Barcelone	a) Accord de partenariat signé avec les institutions scientifiques pour soutenir l'évaluation intégrée du BEE. b) Plateforme ISP mise en place pour soutenir la mise en œuvre IMAP au niveau national et régional.	UC	Toutes les Composantes du PAM, Groupe de travail de l'IMAP	Institutions scientifiques; UNESCO; IOC; CNR	CdP 22 Décision IG.25/4 - Etudes d'évaluation	SDG 14 Targets; SDG 17.14; 17.16; 17.17	Les deux
5.4.3. Renforcer les réseaux d'interface science-politique et améliorer le partenariat avec les institutions scientifiques pour soutenir le système du PAM Convention de Barcelone	c) Mise en œuvre du Plan de travail 2022-2027 conjoint entre l'AEE et le PNUE/PAM (principaux domaines de coopération : Construire une base de connaissances renforcée y compris un rapport conjoint sur les écarts de durabilité ; Répondre aux priorités politiques ; Accompagner la transformation numérique ; Assurer un réseautage, une communication et une interaction coordonnés avec les parties prenantes).	UC	CAR/INFO, MED POL, Plan Bleu, CAR/PAP	AEE, EIONET, ETC, H2020, DG NEAR	CdP 22 Décision IG.25/4 - Etudes d'évaluation	Cibles de l'ODD 14; ODD 17.14; 17.16; 17.17	Les deux

5.4.4. Promouvoir le titre de Partenaire du Plan d'action régional pour la conservation des espèces menacées et des habitats marins clés "Partenaires des Plans d'action régionaux"	a) Le processus du Forum méditerranéen des AMP et de la feuille de route post-2020 du Forum méditerranéen suivi	CAR/ASP	UC, CAR pertinents	Partenaires des PA régionaux, MedPAN, partenaires	CdP 16 Décision IG.19/6 – « Coopération et partenariat PAM/Société civile »	5.5; 14.1; 15.1	Ressources externes (SEMPA), MTF
5.4.5. Mettre en œuvre les actions ciblées de la Stratégie méditerranéenne de prévention, de préparation et de lutte contre la pollution marine par les navires (2022-2031)	a) Élaboration de Plans d'Action Nationaux pour la mise en œuvre de la Stratégie méditerranéenne pour la prévention, la préparation et la lutte contre la pollution marine provenant des navires (2022-2031).	REMPEC	UC	OMI, AESM, UpM, Initiative OuestMed	Protocole « Prévention et situations critiques » - Article 4 (Plans d'urgence et autres moyens visant à prévenir et à combattre les événements de pollution) CdP 22 Décision IG.25/16 - Stratégie méditerranéenne pour la prévention, la préparation et la lutte contre la pollution marine provenant des navires (2022-2031)	ODD 3, 4, 5, 7, 9, 12, 13, 14, 17, notamment 12.4; 14.1	Les deux
	b) Examen biennal de la Stratégie méditerranéenne pour la prévention, la préparation et la lutte contre la pollution marine provenant des navires (2022-2031) entrepris.						Les deux
	c) Deuxième réunion de coordination sur la mise en œuvre de la Stratégie Méditerranéenne pour la prévention, la préparation et la lutte contre la pollution marine provenant des navires (2022-2031) organisée ; recommandations sur la voie à suivre élaborées.						Les deux
5.4.6. Conservation et restauration des forêts Méditerranéennes	a) Une Initiative pour les Forêts Méditerranéennes développée	Plan Bleu	CAR/PAP	FAO, PNUE, AIFM, autres (à confirmer)	Article 10 du Protocole GIZC CdP 19 Décision IG.22/2 - Stratégie Méditerranéenne de développement durable 2016-2025 CdP 20 Décision IG.24/5 - Cadre régional commun pour la gestion intégrée des zones côtières	13.1; 13.2; 13.3; 15.1; 15.2; 15.b	Ressources externes

Résultat 5.5. Des approches coordonnées sont appliquées pour renforcer la capacité des institutions publiques à mettre en œuvre la Convention de Barcelone et ses Protocoles							
5.5.1. Renforcer les cadres de gouvernance nationaux relatifs à l'application de la Convention de Barcelone et de ses Protocoles grâce à l'éducation	a) Formations courtes conçues et organisées liées à la mise en œuvre et à l'exécution de la Convention de Barcelone et de ses Protocoles dans les universités et autres institutions académiques.	UC	CARs, MEDPOL	MEAS, PNUE, Institutions académiques, InforMea	CdP 22 Décision IG.25/1 - Stratégie à moyen terme 2022-2027 du PNUE/PAM	4.7; 4.5; 14.a	Les deux
5.5.2. Elaboration de propositions de financement pour appuyer les institutions des Parties à la mise en œuvre initiale du PASBIO post-2020	a) Finalisation du portefeuille de projets avec les donateurs et lancement des projets au niveau régional/sous-régional pour les actions stratégiques prioritaires clés du Post-2020 SAPBIO post-2020, assurés.	CAR/ASP	UC /Autres RAC selon la thématique	PC, PF ASP/DB, Correspondants nationaux du SAPBIO, partenaires techniques, bailleurs de fonds publics et privés	CdP22 Décision IG.25/11 - Programme d'action stratégique Post-2020 pour la conservation de la biodiversité et la gestion durable des ressources naturelles en Méditerranée (Post-2020 SAPBIO)	Cibles des ODD 14, 13 et 17	Ressources externes
5.5.3. Entreprendre le renforcement des capacités sur la GIZC, la PEM et le CC	a) Matériel de formation mis à jour pour les éditions anglaise et française du cours de formation virtuel MedOpen ; b) Deux cycles de MedOpen avancé organisés ; c) Deux formations sous-régionales en face à face organisées en appui à la mise en œuvre du Protocole GIZC ; d) Sept conférences de deux heures sur la GIZC organisées pour les étudiants en maîtrise sur la gestion des ressources naturelles de l'Université virtuelle syrienne	CAR/PAP		PC et leurs établissements universitaires, UNESCO - CIO	CdP 21 Décision IG.24/5 - Cadre régional commun pour la gestion intégrée des zones côtières	Cibles de l'ODD 4	MTF, MedProgramme du FEM

Programme 6: Vers une surveillance, une analyse et une vision de la mer et du littoral méditerranéens pour une prise de décision informée

Activité principale	Livrables attendus	Composante principale	Autre(s) composante(s)	Partenaires	Décisions connexes de la CdP	Cibles des ODD	MTF/Ressources externes/Les deux
Résultat 6.1. Des activités de prospective inclusives et participatives sont entreprises aux niveaux régional, national et local et accompagnées du renforcement des capacités connexes							
6.1.1. Soutenir la transition vers un Futur Durable et Inclusif en Méditerranée à 2050 – Mieux Reconstruire, en utilisant la prospective stratégique participative	a) Les résultats de Med2050 partagés par différents moyens	Plan Bleu	UC		CdP21 Décision IG.25/4 - Études d'évaluation	Transversale, notamment ODD 2, 6, 7, 8, 9, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17	MTF
	b) Travaux annexes des méthodologies Med205, par exemple : 1. en réponse à des défis émergents 2. Application aux niveaux national ou local sur demandes par les pays ou autorités locaux 3. Applications à des thèmes spécifiques (tels que "les îles");			Les deux			
	c) Une Partie Contractante soutenue pour une évaluation de "mise à l'épreuve du futur", des politiques nationales			Ressources externes (en attente de financement)			
Résultat 6.2. L'IMAP, les travaux de prospective et d'autres exercices et outils d'évaluation sont approfondis en se fondant sur des données scientifiques afin de renforcer l'interface sciencepolitique et le processus de prise de décisions.							
6.2.1. Renforcer la mise en œuvre des programmes nationaux de suivi fondés sur l'IMAP pour tous les groupes et fournir des données de qualité assurée.	a) 21 PC's mettent en œuvre leurs IMAP nationaux et rapportent en temps voulu des données de qualité assurée à IMAP InfoSystem sur la biodiversité et les NIS. b) Au moins 7 PC's soutenus par le renforcement des capacités, l'application des directives de suivi et la production de données de qualité assurée.	CAR/ASP	RACs concernés, UC	Laboratoires/autorités nationales compétentes en matière d'IMAP ; institutions scientifiques nationales et internationales concernées.	CdP 19 Décision IG.22/7 - Programme de surveillance et d'évaluation intégrées de la mer et des côtes méditerranéennes et Critères d'évaluation connexes CdP 20 Décision IG.23/6 - Rapport 2017 sur la qualité de la Méditerranée CdP21 Décision IG.24/4 - Études d'évaluation	14.1; 14.2; 14.4; 14.5	MTF et ressources externes (b) projet SEMPA

<p>c) 21 PC mettent en oeuvre un IMAP national et rapportent des données de qualité garantie au système d'information IMAP en temps opportun sur la pollution et les déchets d) Programme de renforcement des capacités préparé et réalisé pour appuyer l'application des directives de surveillance pour IMAP CIs 13, 14, 17, 18 et 20 jusqu' 4 PC. e) Soutien fourni au suivi de l'objectif écologique 10 d'IMAP (EO10) y compris des déchets marins (i) suivi de l'indicateur commun 22 d'IMAP (macrodéchets de plage) et indicateur commun 23 (déchets marins/microplastiques des fonds marins et flottants); (ii) suivi pilote des apports fluviaux de déchets marins et de microplastiques provenant de de la station d'épuration; (iii) flux de données et téléchargement des PC dans le système informatique IMAP pour tous les indicateurs commun EO10 IMAP; et (iv) Capacités nationales de suivi de l'indicateur de candidat 24 d'IMAP par la mise en place et l'opérationnalisation de programmes de suivi national basé sur l'IMAP à travers la région et permettant la soumission de données au système d'information IMAP.</p>	<p>MED POL</p>	<p>Groupe de travail de l'IMAP, UC, CAR/ASP</p>	<p>Autorités/ laboratoires nationales compétentes en matière d'IMAP ; institutions scientifiques nationales et internationales pertinentes ; organes techniques de la DCSMM de l'UE</p>	<p>CdP 19 Décision IG.22/7 - Programme de surveillance et d'évaluation intégrées de la mer et des côtes méditerranéennes et Critères d'évaluation connexes CdP 20 Décision IG.23/6 - Rapport 2017 sur la qualité de la Méditerranée CdP21 Décision IG.24/4 - Études d'évaluation</p>	<p>Les deux</p>
<p>f) CPs implement national IMAP and report quality assured data to the IMAP InfoSystem in a timely manner on coast and hydrographhy. g) Support provided to up to 4 CP.</p>	<p>PAP/RAC</p>	<p>CU, IMAP Task Force</p>	<p>CPs and their competent institutions</p>	<p>COP 19 Decision IG.22/7 - Integrated Monitoring and Assessment Programme of the Mediterranean Sea and Coast and Related Assessment Criteria</p>	<p>MTF</p>

<p>6.2.2. Améliorer la composante d'évaluation de l'IMAP, y compris une éventuelle évaluation intégrée de tous les groupes de l'IMAP : Axer sur les critères et seuils d'évaluation (IC 1, 2, 6, 13, 14, 16, 17, 21, 22, 23, ICC 25)</p>	<p>a) Renforcement des capacités nationales pour utiliser les méthodologies d'évaluation (Evaluation NEAT BEE; CHASE+ évaluation; Conversion des produits satellitaires en données d'eutrophisation; Evaluation EQR) y compris la fourniture du logiciel et le renforcement des capacités nécessaires pour l'application de calculs statistiques connexes, le cas échéant. b) Un examen est entrepris de toutes les sources pertinentes pour définir la base de données pour le calcul du IC 17 EAC en Méditerranée (aux niveaux sous-régional et régional), c'est-à-dire, entreprendre une enquête sur les sources de littérature disponibles ; préparer un questionnaire visant à recueillir des données écotoxicologiques qui pourraient être disponibles aux niveaux national et international pour définir la méthodologie de calcul des EAC en utilisant les données disponibles. c) Critères d'évaluation pour IC 18 élaboré sur la base des données d'effets biologiques disponibles de diverses sources. d) Dans une sous-région MED (par exemple, en AEL, CEN ou WMS) la méthodologie pour le réglage de référence DIN et TP et des valeurs limites est développée et appliquée similaire à la sous-région de la mer Adriatique sur la base de sources variées. e) Fiches d'orientation des IC des Pôles Pollution et Marin IMAP mises à jour. f) DS-DDs préparé pour rapporter des données pour les apports fluviaux de</p>	<p>MED POL</p>	<p>Groupe de travail de l'IMAP, UC, CAR/ASP (g-h), CAR/INFO (g)</p>	<p>Autorités nationales compétentes en matière d'IMAP ; institutions scientifiques nationales /partenaires organes de la DCSMM de l'UE</p>	<p>CdP 19 Décision IG.22/7 - Programme de surveillance et d'évaluation intégrées de la mer et des côtes méditerranéennes et Critères d'évaluation connexes CdP 20 Décision IG.23/6 - Rapport 2017 sur la qualité de la Méditerranée CdP21 Décision IG.24/4 - Études d'évaluation CdP 22 Décision IG.25/9 - Amendements au Plan régional de gestion des déchets marins en Méditerranée dans le cadre de l'article 15 du Protocole sur les sources terrestres</p>	<p>14.2; 14.a</p>	<p>MTF (a-f) & Ressources externes [EcAp MED Plus]</p>
---	---	----------------	---	--	--	-------------------	--

	<p>déchets marins et de microplastiques provenant de stations d'épuration</p> <p>g) L'objectif écologique 10 (EO10) d'IMAP Déchets marins est mis à niveau, y compris les indicateurs IMAP EO10 afin de refléter l'apport fluvial des déchets marins et des microplastiques provenant de stations d'épuration de déchets ; ainsi que (ii) l'accompagnement de la transformation de l'indicateur candidat 24 d'IMAP parmi les indicateurs communs d'IMAP</p> <p>h) Réunion sur la pollution CORMON organisée annuellement (une en ligne)</p> <p>i) Réunion CORMON ML organisée annuellement (une en ligne)</p> <p>j) Contribution fournie pour organiser, en coopération avec OSPAR, HELCOM, BSC une conférence internationale sur les sources fluviales de déchets marins.</p>						
	<p>k) Méthodologies d'évaluation développées pour les indicateurs communs de biodiversité (CI1 et CI2) sur la base de la recommandation MedQSR 2023.</p> <p>l) Critères d'évaluation définis / développés pour la biodiversité (IC1 et 2) sur la base de la recommandation MedQSR 2023</p> <p>m) Organisation de réunions CORMON</p>	CAR/ASP	UC, Groupe de travail de l'IMAP	<p>Autorités nationales compétentes en matière d'IMAP ; institutions scientifiques nationales et internationales pertinentes ; organes techniques de la DCSMM de l'UE</p>	<p>CdP 19 Décision IG.22/7 - Programme de surveillance et d'évaluation intégrées de la mer et des côtes méditerranéennes et Critères d'évaluation connexes</p> <p>CdP 20 Décision IG.23/6 - Rapport 2017 sur la qualité de la Méditerranée</p> <p>CdP21 Décision IG.24/4 - Études d'évaluation</p>	14.1; 14.2; 14.4; 14.6	MTF

	n) Le suivi du bon état écologique des écosystèmes méditerranéens et de la biodiversité est assuré dans le cadre des outils de gestion basés sur les écosystèmes et de l'économie circulaire en établissant un lien avec les impacts de la pollution et l'utilisation durable des services écosystémiques marins.	UC, CAR/ASP	Autres Composantes du PAM le cas écheant	CGPM et partenaires et pays bénéficiaires du GEF FishEBM Med	CdP 15 Décision IG.17/6 : Application de l'approche écosystémique à la gestion des activités humaines pouvant affecter l'environnement marin et côtier de la Méditerranée CdP 19 Décision IG.22/7 - Programme de surveillance et d'évaluation intégrées de la mer et des côtes méditerranéennes et Critères d'évaluation connexes CdP 22 Décision IG.25/11 - Post- 2020 SAPBIO	5.5; 14.1; 14.2; 14.4; 14.5	Ressources externes FEM (projet FishEBM Med)
	o) Critères d'évaluation pour l'ICC 25 sur le changement d'utilisation du sol définis et soumis au groupe de coordination CORMON pour les indicateurs relatifs à la côte et à l'hydrographie.	Car/PAP	UC, Groupe de travail de l'IMAP	PC et leurs institutions compétentes	CdP 19 Décision IG.22/7 - Programme de surveillance et d'évaluation intégrées de la mer et des côtes méditerranéennes et Critères d'évaluation connexes	Cibles des ODD 11 and 15	MTF
6.2.3. Développer davantage les indicateurs communs d'IMAP	a) Poursuite du développement de l'objectif écologique 4 de l'IMAP sur les réseaux alimentaires marins dans le cadre de la convention de Barcelone. b) Développement de l'OE1 CI1 et CI2 sur les habitats pélagiques	CAR/PAP	UC, Groupe de travail de l'IMAP	Autorités nationales compétentes en matière d'IMAP ; institutions scientifiques nationales et internationales pertinentes ; organes techniques de la DCSMM de l'UE	CdP 19 Décision IG.22/7 - Programme de surveillance et d'évaluation intégrées de la mer et des côtes méditerranéennes et Critères d'évaluation connexes CdP 20 Décision IG.23/6 - Rapport 2017 sur la qualité de la Méditerranée CdP21 Décision IG.24/4 - Études d'évaluation	14.1; 14.2; 14.4; 14.7	MTF
	c) Sessions de formation pour l'application de la méthodologie mise à jour pour l'ICC 25 organisées pour les pays éligibles au FEM ;	CAR/PAP	UC, Groupe de travail de l'IMAP	PC et leurs institutions compétentes	CdP 19 Décision IG.22/7 - Programme de surveillance et d'évaluation intégrées de la mer et des côtes méditerranéennes et Critères d'évaluation connexes	Cibles des ODD 11 and 15	MedProgramm e du FEM

	d) Méthodologie mise à jour pour l'ICC 25 testée dans les pays éligibles au FEM.						
6.2.4. Réviser et mettre à jour les fiches indicateurs communs liés à la Biodiversité (OE1) et aux pêcheries (OE3)	a) Fiches d'information sur les indicateurs communs mises à jour selon les besoins pour la biodiversité b) Mise à jour des fiches d'information sur les indicateurs communs pour la pêche, en collaboration avec la CGPM. c) Travail préparatoire entrepris sur les besoins de réviser/développer les fiches d'information sur les IC du PAMI amélioré.	CAR/PAP	UC, Groupe de travail de l'IMAP	CGPM, Autorités nationales compétentes en matière d'IMAP ; institutions scientifiques nationales et internationales pertinentes ; organes techniques de la DCSMM de l'UE;	CdP 19 Décision IG.22/7 - Programme de surveillance et d'évaluation intégrées de la mer et des côtes méditerranéennes et Critères d'évaluation connexes CdP 20 Décision IG.23/6 - Rapport 2017 sur la qualité de la Méditerranée CdP21 Décision IG.24/4 - Études d'évaluation	14.1; 14.2; 14.4; 14.8	Nouveau projet éventuel
Résultat 6.3. La mise en œuvre de l'IMAP et les outils de suivi de l'environnement et du développement fournissent des données actualisées et de qualité à l'appui des processus décisionnels des Parties contractantes et de l'évaluation du BEE							
6.3.1. Renforcer les capacités nationales à appliquer des pratiques de suivi et d'évaluation harmonisées et normalisées liées à la pollution et aux déchets marins en accord avec IMAP	a) L'exercice d'interétalonnage est défini pour soutenir l'assurance qualité liée à l'indicateur commun 18 d'IMAP. b) Analyses effectuées jusqu'à 7 PC pour identifier les homologues nationaux ayant les plus grands besoins en matière de fourniture d'équipements pour l'échantillonnage, l'analyse, le traitement et l'assurance qualité des données. c) L'exercice d'interétalonnage et le CT sont entrepris pour soutenir l'assurance qualité liée aux indicateurs communs 17 et 20 d'IMAP. d) L'exercice d'interétalonnage et le CT sont entrepris pour soutenir l'assurance qualité liée aux indicateurs communs 13 et 14 d'IMAP.	MED POL	UC, Groupe de travail de l'IMAP	Autorités nationales compétentes en matière d'IMAP ; institutions scientifiques nationales /partenaires/ IAEA; organes de la DCSMM de l'UE	CdP 19 Décision IG.22/7 - Programme de surveillance et d'évaluation intégrées de la mer et des côtes méditerranéennes et Critères d'évaluation connexes CdP 20 Décision IG.23/6 - Rapport 2017 sur la qualité de la Méditerranée CdP21 Décision IG.24/4 - Études d'évaluation CdP 22 Décision IG.25/9 - Amendements au Plan régional de gestion des déchets marins en Méditerranée dans le cadre de l'article 15 du Protocole sur les sources terrestres	14.a	MTF

	e) Proposition préparée pour soutenir la mise en place de mécanismes de gouvernance pour les laboratoires désignés en Méditerranée qui peuvent soutenir le processus d'un exercice d'interétalonnage pour les microplastiques flottants (IMAP IC23).						
6.3.2. Maintenir et mettre à jour le système InfoMap en vue d'une intégration complète à la plateforme de gestion des connaissances	a) Mise à niveau matérielle et logicielle du système InfoMAP afin d'héberger de manière pleinement efficace les ensembles de données collectés par le PNUE/PAM ; b) Mise en œuvre de l'infrastructure technologique InfoMap dans la plateforme de gestion des connaissances : architecture, fonctionnalités et utilisation.	CAR/INFO			CdP 19 Décision IG.22/7 - Programme de surveillance et d'évaluation intégrées de la mer et des côtes méditerranéennes et Critères d'évaluation connexes CdP21 Décision IG.24/4 - Études d'évaluation	Transversal à toutes les cibles de l'ODD 14, en particulier ODD 14.a mais aussi 5, 6, 8, 9, 12, 13 et 15.	MTF
6.3.3. Maintenir et mettre à jour le système de rapport en ligne du BCRS	a) Maintenance, optimisation et mise à jour du système de reporting. b) Gestion du système : profils, utilisateurs, droits d'accès gérés et mis à jour. c) Assistance et formation pour accéder et compléter les modules de déclaration (au moins un atelier pour chaque pays bénéficiaire). d) Vers une interopérabilité totale avec le modèle ReportNET 3 de l'AEE, avec une approche collaborative et l'intégration d'API. e) Tableau de bord consolidé des données saisies dans le système. f) Interopérabilité : possibilité de télécharger des données dans différents formats.	CAR/INFO			CdP 20 Décision IG.23/1 - Format révisé de rapport pour la mise en œuvre de la Convention de Barcelone sur la protection du milieu marin et du littoral de la Méditerranée et de ses Protocoles	Transversal à toutes les cibles de l'ODD 14, en particulier ODD 14.a mais aussi 5, 6, 8, 9, 12, 13 et 15.	MTF

<p>6.3.4. Maintenir et mettre à jour le système de rapports de NBB</p>	<p>a) Maintien, mise au point et mise à niveau du système d'établissement de rapports. b) Intégration des contrôles de qualité (QCs) c) Gestion du système : profils, utilisateurs, droits d'accès gérés et mis à jour. d) Assistance et formation pour accéder et remplir les modules de déclaration du NNB (au moins un atelier pour chaque pays bénéficiaire). e) Création de relations avec le PRTR et le registre de l'UE et renforcement des fonctions d'évaluation à l'échelle régionale, sous-régionale, nationale et du bassin hydrographique. f) Tableau de bord synthétique des données saisies dans le système. g) Interopérabilité : possibilité de télécharger des fichiers dans différents formats.</p>	<p>CAR/INFO</p>	<p>MEDPOL</p>		<p>Protocole tellurique, PAS MED et PAN mis à jour</p>	<p>Transversal à toutes les cibles de l'ODD 14, en particulier ODD 14.a mais aussi 5, 6, 8, 9, 12, 13 et 15.</p>	<p>MTF</p>
<p>6.3.5. Assurer l'évolution du centre de données vers une normalisation de la gestion des flux de données</p>	<p>a) État de l'harmonisation des flux de données présents dans le centre de données. b) Identification des vulnérabilités et configuration des systèmes pour renforcer les dispositifs de sécurité existants afin de prévenir les cyber attaques. c) Gestion du système pour l'annuaire des utilisateurs et le Groupware effectuée et mise à jour. d) Assistance et formation dédiées pour l'accès et l'utilisation du Groupware et la consultation des dictionnaires de données et du référentiel de données. e) Soutien aux composantes du PAM et aux organisations régionales pour la collecte de métadonnées et de données dans le catalogue de métadonnées.</p>	<p>CAR/INFO</p>			<p>CdP 19 Décision IG.22/7 - Programme de surveillance et d'évaluation intégrées de la mer et des côtes méditerranéennes et Critères d'évaluation connexes CdP21 Décision IG.24/4 - Études d'évaluation CdP22 Décision IG.25/10 - Politique des données du PAM</p>	<p>Transversal à toutes les cibles de l'ODD 14, en particulier ODD 14.a mais aussi 5, 6, 8, 9, 12, 13 et 15.</p>	<p>MTF</p>

<p>6.3.6. Maintenir et mettre à jour le système d'information IMAP avec tous les indicateurs communs IMAP entièrement mis en œuvre.</p>	<p>a) Mise à niveau et extension de la plateforme matérielle et logicielle du système d'information IMAP afin d'inclure tous les indicateurs communs IMAP obligatoires et candidats, de manière à garantir une notification pleinement opérationnelle par les PC ; b) Développement de normes de données (DS) et de dictionnaires de données (DD) pour les indicateurs communs IMAP candidats restants ; c) Mise au point de normes de données (DS) et de dictionnaires de données (DD) pour les indicateurs communs IMAP déjà en place ; d) Outil AQ/CQ mis à jour et développé pour tous les flux de données des indicateurs communs IMAP restants sur la base de la nature de l'indicateur ; e) Outil AQ/CQ mis au point et intégré pour tous les flux de données des indicateurs communs IMAP existants ; f) Ressources humaines du service d'assistance dédiées à l'aide aux 24 parties contractantes dans le processus de déclaration ; g) Section automatique supplémentaire du service d'assistance mise en place dans le système d'information IMAP pour aider les parties contractantes dans le processus de déclaration, en enregistrant toutes les demandes à des fins statistiques. h) Organisation de réunions d'assistance/formation IMAP avec les parties contractantes (au moins un atelier pour chaque pays bénéficiaire) consacrées au processus de notification IMAP ;</p>	<p>CAR/INFO</p>	<p>MEPOL, CAR/PAP, CAR/ASP</p>	<p>Accobams, CGPM</p>	<p>CdP 19 Décision IG.22/7 - Programme de surveillance et d'évaluation intégrées de la mer et des côtes méditerranéennes et Critères d'évaluation connexes CdP21 Décision IG.24/4 - Études d'évaluation CdP22 Décision IG.25/10 - Politique des données du PAM</p>	<p>Transversal à toutes les cibles de l'ODD 14, en particulier ODD 14.a mais aussi 5, 6, 8, 9, 12, 13 et 15.</p>	<p>MTF</p>
--	---	-----------------	--	---------------------------	---	--	------------

	<p>i) Coopération avec les organisations régionales pertinentes (c'est-à-dire Accobams, CGPM, etc.) afin de faciliter l'interopérabilité avec le système IMAP.) afin de faciliter l'interopérabilité entre IMAP et leurs infosystèmes et bases de données, le cas échéant ;</p> <p>ξ) Une section spécifique mise en œuvre dans le système d'information IMAP, sous forme de formulaire web, pour permettre aux PC de fournir officiellement des informations sur l'état des rapports dans le pays ;</p> <p>k) Un système de "" gestion des utilisateurs "" mis à jour et adapté aux besoins des UC et des composantes du PAM ;</p> <p>l) Un tableau de bord d'analyse des données a été mis en place dans le système d'information IMAP, fournissant une agrégation des données de suivi, dédié à l'évaluation des composantes du PAM et également accessible aux utilisateurs publics ;</p> <p>m) La section géographique a été mise à jour et adaptée pour la visualisation des données de suivi du PAM dans le système d'information IMAP et entièrement intégrée dans InfoMAPNode et KMP ;</p> <p>n) Fonctionnalités supplémentaires mises en œuvre dans le système d'information IMAP dédié aux composantes du PAM : analyse et exportation des données dans différents formats par le biais d'outils spécifiques mis en œuvre de manière ad hoc ; possibilité d'effectuer des requêtes et de présenter les résultats dans des tableaux avec filtrage des données ; personnalisation, analyse et visualisation</p>						
--	---	--	--	--	--	--	--

	étendues des données par le biais de modules Python (Python notebook, ex. laboratoire Jupiter de WEKEO DIAS-CMEMS).						
6.3.7. Assurer la mise en œuvre complète de l'infrastructure de données spatiales InfoMAP pour les données géographiques et les cartes (InfoMAPNode)	<p>a) Entretien, réglage et mise à niveau de l'InfoMAPNode. Mise en œuvre dans l'InfoMAPNode des couches d'information fournies. Renforcement de l'interopérabilité avec les systèmes d'information des Parties Contractantes (PC).</p> <p>b) Assistance dédiée et formations de soutien aux PC pour organiser, télécharger et consulter les données spatiales (au moins un atelier pour chaque pays bénéficiaire).</p> <p>c) Création de profils et de groupes d'utilisateurs pour InfoMAPNode.</p> <p>d) Développement et mise en œuvre du Geoviewer pour la visualisation des données géoréférencées.</p> <p>e) Couches de base et thématiques collectées, développées et visualisées.</p> <p>f) Données spatiales et métadonnées du PNUE/PAM, des PC, des Centres d'Activité Régionale (CAR) et d'autres sources intégrées dans la plateforme InfoMapNode.</p> <p>g) Intégration de l'InfoMAPNode dans la plateforme de gestion des connaissances.</p>	CAR/INFO	Composantes du PAM		<p>CdP 19 Décision IG.22/7 - Programme de surveillance et d'évaluation intégrées de la mer et des côtes méditerranéennes et Critères d'évaluation connexes</p> <p>CdP21 Décision IG.24/4 - Études d'évaluation</p> <p>CdP22 Décision IG.25/10 - Politique des données du PAM</p>	Transversal à toutes les cibles de l'ODD 14, en particulier ODD 14.a mais aussi 5, 6, 8, 9, 12, 13 et 15.	MTF

6.3.8. Améliorer l'utilisation des nouveaux outils CAR/INFO Cloud pour le dépôt de documents et la plateforme de collaboration	a) Mise en place d'un nouveau cloud CAR/INFO (par exemple, Teams) pour le dépôt de documents, la mise en réseau et l'échange d'informations.	CAR/INFO			COP 22 Décision IG.25/3 - Gouvernance	Transversal à toutes les cibles de l'ODD 14, en particulier ODD 14.a mais aussi 5, 6, 8, 9, 12, 13 et 15.	MTF
6.3.9. Assurer la visualisation des données intégrées au moyen de tableaux de bord personnalisés (à intégrer dans la plateforme de gestion des connaissances)	a) Mise en place de tableaux de bord d'analyse des données : justification du choix des flux de données représentés (exigences des utilisateurs) et fonctionnement. b) Élaboration de produits de données pré-établis en tant qu'agrégation et intégration de données pour différentes cibles	CAR/INFO			COP 22 Décision IG.25/3 - Gouvernance	Transversal à toutes les cibles de l'ODD 14, en particulier ODD 14.a mais aussi 5, 6, 8, 9, 12, 13 et 15.	MTF
6.3.10. Entreprendre l'analyse des données Copernicus/intégration du service Copernicus pour soutenir la collecte et l'insertion des indicateurs et des données.	a) Analyse des produits des Services Copernicus en coopération avec l'UE afin de promouvoir une exploitation complète pour la collecte de données IMAP. b) Utilisation des produits des Services Copernicus et intégration dans les programmes nationaux IMAP des Parties Contractantes.	CAR/INFO	Composantes du PAM	Agence Européenne pour l'Environnement (EEA)	CdP 19 Décision IG.22/7 - Programme de surveillance et d'évaluation intégrées de la mer et des côtes méditerranéennes et Critères d'évaluation connexes CdP21 Décision IG.24/4 - Études d'évaluation CdP 22 Décision IG.25/3 - Gouvernance	Transversal à toutes les cibles de l'ODD 14, en particulier ODD 14.a mais aussi 5, 6, 8, 9, 12, 13 et 15.	MTF

<p>6.3.11. Etendre et améliorer les capacités de surveillance et de prévision du milieu marin en intégrant des réseaux de systèmes d'observation et de prévision (observatoires océanographiques) dans toute la Méditerranée</p>	<p>a) Ateliers de renforcement des capacités pour l'interfaçage des données et des outils numériques océanographiques entre les PCs et les pays méditerranéens bénéficiaires du consortium du projet ILIAD financé par l'UE coordonnés et organisés afin de soutenir une meilleure mise en œuvre du SAPBIO post 2020, de l'IMAP et de la stratégie relative aux eaux de ballast.</p>	<p>CAR/ASP</p>	<p>UC, CAR/INFO, REMPEC et autres Composantes du PAM en fonction des paramètres suivis</p>	<p>Consortium de 56 Partenaires Euroméditerranéens</p>	<p>CdP 19 Décision IG.22/7 - Programme de surveillance et d'évaluation intégrées de la mer et des côtes méditerranéennes et Critères d'évaluation connexes CdP 22 Décision IG.25/11 - Post-2020 SAPBIO CdP 22 Décision IG.25/13 - Plans d'action pour la conservation des espèces et des habitats dans le cadre du Protocole relatif aux Aires Spécialement Protégées et à la Diversité Biologique en Méditerranée</p>	<p>14.1; 14.2; 14.4; 14.5</p>	<p>ressources externes (fonds de l'UE, projet ILIAD)</p>
<p>6.3.12. Entretenir les bases de données sur la biodiversité selon les besoins, mettre régulièrement à jour le contenu des bases de données et élaborer une stratégie opérationnelle de gestion des données sur la biodiversité marine conformément à la politique de gestion des données du PNUE/PAM.</p>	<p>a) Le répertoire web des ASP est opérationnel et lié à la Plateforme Méditerranéenne pour la Biodiversité (MBP)</p>	<p>CAR/ASP</p>	<p>UC, CAR/INFO</p>	<p>Partenaires des Plans d'action, Réseau MedPAN, MEDACES, ACCOBAMS, CGPM</p>	<p>CdP 19 Décision IG.22/7 - Programme de surveillance et d'évaluation intégrées de la mer et des côtes méditerranéennes et Critères d'évaluation connexes CdP21 Décision IG.24/4 - Études d'évaluation CdP 22 Décision IG.25/10 - Politique des données du PAM</p>	<p>14.1; 14.2; 14.4; 14.5: 14.a</p>	<p>MTF</p>
<p>b) Les données et métadonnées les plus récentes sont analysées, collectées et mises à la disposition des parties contractantes via la Plateforme Méditerranéenne pour la Biodiversité (MBP) et d'autres bases de données telles que MAPAMED</p>	<p>CAR/ASP</p>						
<p>c) La politique de gestion des données du PNUE/PAM est appliquée à la biodiversité marine et côtière.</p>	<p>CAR/ASP, CAR/INFO</p>						
<p>d) Les différentes bases de données et plateformes web sur la biodiversité marine sont promues dans les pays méditerranéens par le biais de sessions de formation et d'actions de renforcement des capacités.</p>	<p>CAR/ASP, CAR/INFO</p>						

	e) L'échange de données sur la biodiversité marine est amélioré par l'établissement de partenariats avec d'autres fournisseurs de données pertinents.	CAR/ASP					
6.3.13. Renforcer le cadre de suivi de la SMDD et du Plan d'Action Régional CPD et l'observatoire régional pour l'environnement et le développement	<p>a) Tableau de bord de la SMDD mis à jour.</p> <p>b) Exploration de nouveaux indicateurs et données potentiels à l'attention des Parties Contractantes, en particulier pour le suivi des impacts de l'économie bleue, de la relation entre santé et environnement, ldes écarts de durabilité, et de l'application légale de la Convention et de ses Protocoles</p> <p>c) Développement continu des fonctionnalités de la plateforme WESR Med fonctionnalités par une collaboration renforcée avec le PNUE-GRID</p> <p>d) Renforcement des capacités via des ateliers et une assistance en ligne, pour soutenir les partenaires nationaux et régionaux dans la mise à disposition de leurs données et l'utilisation des fonctionnalités de partage de données, en coordination avec le processus d'indicators IMAP</p> <p>e) Développement continu du réseau de partenaires impliqués dans le partage de données</p> <p>f) Explorer les liens entre la science citoyenne, et initier des projets pilotes</p>	Plan Bleu	Le Centre d'activités régionales pour la CPD du PNUE/PAM (MedWaves), CAR/PAP, CAR/INFO	PNUE-GRID, UNIGE, FEM MedProgram me; potentiellement PAMEX, PLIFF et ses partners, AEE)	<p>CdP 19 Décision IG.22/2 - Stratégie Méditerranéenne de développement durable 2016-2025</p> <p>CdP 22 Décision IG.25/17 -Études d'évaluation</p>	Transversale	Les deux

	<p>g) Tableau de bord d'indicateurs CPD mis à jour, et les données les plus récentes chargées sur la plateforme WESR Med (MapX)</p> <p>h) Filtrage initial des indicateurs pour mesurer la circularité, complété</p>	<p>Le Centre d'activités régionales pour la CPD du PNUE/PAM (MedWaves)</p>	<p>Plan Bleu</p>	<p>AEE</p>	<p>CdP 19 Décision IG.22/5 - Plan d'action régional sur la consommation et la production durables en Méditerranée</p> <p>CdP 22 Décision IG.25/18 - Ensemble de mesures régionales de promotion de l'économie verte et circulaire et de renforcement de la demande de produits plus durables</p>	<p>12.1</p>	<p>Les deux</p>
<p>6.3.14. Navigation streamline et plateforme maritime de partage de données et de surveillance et offshore avec le système de gestion des données Info-MAP</p>	<p>a) MEDGIS-MAR lié au système de gestion des données Info-MAP.</p>	<p>REMPEC</p>	<p>UC, MED POL, CAR/INFO</p>	<p>OMI</p>	<p>Protocole prévention et situations critiques - Article 5 (Surveillance) ; Article 7 (Diffusion et échange des informations) ; Article 9 (Procédure de notification) ; Article 10 (Mesures opérationnelles)</p> <p>Protocole offshore - Article 19 (Surveillance continue)</p> <p>CdP 19 Décision IG.22/3 - Plan d'action offshore pour la Méditerranée dans le cadre du Protocole relatif à la protection de la mer Méditerranée contre la pollution résultant de l'exploration et de l'exploitation du plateau continental, du fond de la mer et de son sous-sol</p> <p>CdP 19 Décision IG.22/7 - Programme de surveillance et d'évaluation intégrées de la mer et des côtes méditerranéennes et Critères d'évaluation connexes</p>	<p>14.a; 9.5</p>	<p>MTF</p>
	<p>b) IMAP CI 19 DD & DS et fiches-guides mises à jour (1)</p>						<p>Les deux</p>

	<p>c) MEDEXPOL 2024 sur le partage, le suivi et la communication des données organisé ; les derniers développements et réalisations partagés ; des améliorations ou un alignement sur les moyens d'aider les PC à respecter leurs engagements en vertu du Protocole de 2002 sur la prévention et les situations d'urgence convenu.</p>				<p>CdP 21 Décision IG.24/2 - Gouvernance CdP 22 Décision IG.25/10 - Politique des données du PAM</p>		
<p>6.3.15. Migrer, intégrer, harmoniser, gérer et mettre à jour les bases de données et les plateformes des composants du PAM dans le système InfoMap en vue d'une intégration complète dans la plateforme de gestion des connaissances.</p>	<p>a) Maintenance et mise à jour de la plateforme GIZC (processus d'évolution à discuter avec le CAR/PAP) ; b) Portail Adriadapt hébergé, maintenu et mis à jour en coopération active avec le CAR/PAP ; c) Portail Adriatic.eco hébergé, maintenu et mis à jour en coopération active avec le CAR/PAP ; d) Plate-forme MSP hébergée, maintenue et mise à jour en coopération active avec le CAR/PAP ; e) Base de données MEDGISMAR hébergée, maintenue et valorisée en coopération active avec le REMPEC ; f) Hébergement, maintenance et valorisation des bases de données PoSOW et MENELAS en coopération active avec le REMPEC ; etc.</p>	CAR/INFO	Composantes du PAM		<p>CdP 20 Décision IG.23/1 - Modèle de rapport révisé pour l'application de la Convention de Barcelone pour la protection du milieu marin et du littoral de la Méditerranée et ses protocoles</p>	<p>Transversal à toutes les cibles de l'ODD 14, en particulier ODD 14.a mais aussi 5, 6, 8, 9, 12, 13 et 15.</p>	MTF

Notes de bas de page

1) Livrable ajouté, mettant à jour le livrable précédent 2022-2023, suite à la consultation avec l'UC, le MED POL et le CAR/INFO, lors de la consultation avec les points focaux du REMPEC